



GUIDE D'ANALYSE DE L'EXPÉRIENCE INCLUSIVE EN PARC URBAIN

Contributions

Équipe de recherche

Hélène Carbonneau, PhD, Université du Québec à Trois-Rivières

Sylvie Miaux, PhD, Université du Québec à Trois-Rivières

Tiiu Poldma, PhD, Université de Montréal, CRIR

Guylaine Le Dorze, PhD, Université de Montréal, CRIR, REPAR

Barbara Mazer, PhD, Université McGill, CRIR

Alexandra Gilbert, assistante de recherche, Université du Québec à Trois-Rivières

Zakia Hammouni, assistante de recherche, candidate au PhD, Université de Montréal, CRIR

Équipe de rédaction

Hélène Carbonneau, PhD, Université du Québec à Trois-Rivières

Alexandra Gilbert, assistante de recherche, Université du Québec à Trois-Rivières

Comité de pilotage

Sylvie Barriault, Conseillère en aménagement, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, ville de Montréal

Roger Cantin, Récréologue, chargé de cours à l'Université du Québec à Trois-Rivières

François Dubois, Président, BAIL Mauricie

Jean-François Houde, Office des personnes handicapées du Québec

Nathalie Roussel, responsable à l'accessibilité universelle, ville de Victoriaville et Réseau municipalité accessible

Annie Saulnier, Technicienne en loisirs, Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, ville de Trois-Rivières

Marc St-Onge, Directeur général, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

Contribution financière

Office des personnes handicapées du Québec par le biais du programme OPHQ-REPAR

Révision orthographique

Kim Gladu

Graphisme

Sébastien Guguy

Remerciement

L'équipe de recherche tient à remercier les participants des trois laboratoires vivants ainsi que les villes hôtes.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-9817790-0-7 (PDF)

« Moi, quand je vais dans des places tranquilles comme le parc ou le lac, [...] il y a le silence avec le bruit de la ville, tu sais l'autre bord c'est la tension puis l'autre bord c'est le lac, où les sapins et les pins c'est bien calme. Je vais relaxer souvent... On est plusieurs qui sont là. »
(participant 1, milieu 1)

Table des matières

Introduction	1
1. Définitions et concepts	5
1.1 Accessibilité	5
1.2 Plein air	8
1.3 Expérience de loisir de plein air inclusive	10
1.4 Déficience et situation de handicap	11
2. Contexte de planification des aménagements	15
3. Réfléchir sur les conditions de l'expérience inclusive en parc urbain	17
3.1 Soutenir la préparation d'une visite en parc urbain	18
3.1.1 S'organiser avant de partir	18
3.1.2 Se rendre au parc	22
3.2 Soutenir l'accès à une expérience inclusive en parc urbain	26
3.2.1 S'orienter dans le parc	26
3.2.2 Configuration du parc	30
3.2.3 Accessibilité à une expérience inclusive dans les différentes aires du parc	32
3.2.4 Mobilier et équipements	45
3.2.5 Sensibilisation	65
Conclusion	68
Glossaire	69
Références et sources complémentaires	72
Annexe	79

Préambule

Ce guide découle d'une démarche de recherche en laboratoire vivant visant à approfondir la compréhension des éléments qui viennent influencer la qualité de l'expérience inclusive de personnes ayant des incapacités dans un parc urbain.

Il est conçu dans le but d'alimenter la réflexion de différents acteurs afin de rendre les parcs urbains accessibles et sécuritaires pour des personnes présentant des limitations, que ce soit des personnes avec des handicaps, des personnes âgées, ou des personnes vivant avec des contraintes d'utilisation.

Des stratégies propices à soutenir une expérience inclusive de plein air urbain pour les personnes ayant des limitations y sont présentées. Ce document introduit aussi des approches inspirantes dans cette perspective. Il n'a pas la prétention d'apporter de nouvelles normes précises à respecter, outre le fait d'avoir rassemblé certaines normes établies par d'autres instances en lien avec des éléments précis.

Ce guide s'adresse à tous ceux qui sont impliqués dans le développement, l'aménagement et l'entretien des parcs, autant dans de grandes villes que de plus petites municipalités, et à ceux impliqués dans l'évaluation et l'amélioration d'environnements accessibles. Plusieurs acteurs sont appelés à se prononcer dans ce contexte, que ce soit des responsables en développement social, culturel et communautaire, des responsables des loisirs et de la vie communautaire, des coordonnateurs aux sports, des chefs de service aux opérations et installations sportives, des architectes-paysagistes, des urbanistes, des techniciens en environnement, etc. Il y a autant d'appellations que de postes et ceux-ci sont amenés à avoir différentes formations et œuvrer dans différents services. L'idée de ce guide est de les accompagner dans leur réflexion pour identifier des façons de faire pour optimiser la participation et la qualité de l'expérience de tous.

Nous espérons que ce document vous sera utile et contribuera à améliorer les possibilités d'expérience inclusive de plein air des personnes ayant des incapacités dans un parc urbain, ce qui est d'autant plus important compte tenu des effets positifs qu'une telle pratique pourrait avoir pour leur santé mentale et physique.

Introduction

Il est démontré que la pratique de loisirs est bénéfique tant pour la qualité de vie que la santé mentale et physique¹. Toutefois, la pratique de loisirs, surtout de loisirs actifs, est souvent plus difficile pour les personnes avec des limitations fonctionnelles qui seraient plus sédentaires que la population en général. La pratique d'activités de plein air est une avenue propice au développement d'un mode de vie actif chez ces personnes dans un environnement sain. De telles pratiques leur demeurent toutefois peu accessibles en raison des caractéristiques environnementales limitantes souvent associées aux milieux naturels².

C'est pourquoi il est crucial de maximiser les occasions où les personnes avec des limitations pourraient participer à des loisirs actifs incluant des activités de plein air à proximité de leur domicile, en optimisant l'accessibilité à des environnements urbains aménagés, tels que les parcs qui appuient une vie plus active au quotidien et qui sont accessibles par le transport public³. Il importe donc de considérer comment une offre de plein air inclusive pourrait être développée dans des parcs urbains et de mieux comprendre les déterminants de la qualité de l'expérience des citoyens vivant avec des limitations dans ces espaces.

Charte des droits et libertés de la personne au Québec (1975), Article 10

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre [...] la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. »

En outre, la participation sociale est influencée de façon significative par les facteurs environnementaux⁴. Une compréhension approfondie de ceux-ci est donc nécessaire pour maximiser la participation sociale des personnes vivant avec des limitations dans des activités de plein air dans ces lieux. Les facteurs environnementaux comprennent les éléments physiques, sociaux et normatifs.

¹ Anderson et al., 1997; Brannan, Arick et Fullerton, 2002; Brannan et al., 2003; Cuevasm 2014; Freudenberg et Arlinghaus, 2010; Holleben et Strassburger, 2015; Tomiato, 2014; Wilding, 2000.

² Williams, Vogelsong, Green, Cordell, 2004; Brannan et al, 2003; Carbonneau et al., 2016.

³ Carbonneau et al., 2016; Poldma et al, 2014 ; Keniger, Gaston, Irvine, Fuller, 2013 ; La Rosa, 2013

⁴ Fougerollas, 2015.

Vouloir maximiser l'accessibilité à une expérience de plein air optimale pour les personnes vivant avec des limitations implique ainsi d'aller au-delà des infrastructures et de considérer l'ensemble des facteurs environnementaux susceptibles d'interagir avec la qualité de l'expérience de ces personnes dans un parc urbain.

C'est dans ce contexte qu'un groupe de recherche s'est intéressé aux déterminants environnementaux de l'expérience de plein air inclusive dans le contexte particulier d'un parc urbain. Il s'agissait de mieux comprendre les caractéristiques propres aux parcs urbains qui viennent soutenir ou limiter l'accessibilité à une expérience de loisir de plein air inclusive pour des personnes adultes et âgées vivant avec des limitations fonctionnelles (motrices et sensorielles)⁵.

Objectifs

Objectifs de l'étude à la base de ce guide de réflexion

- 1. Comprendre les attentes et les besoins de personnes vivant avec des limitations en regard de la pratique de plein air en milieu urbain;**
- 2. Comprendre les conditions d'une expérience de plein air inclusive dans un parc urbain;**
- 3. Identifier les facteurs environnementaux qui viennent faciliter ou limiter la qualité de l'expérience de plein air accessible dans un parc urbain;**
- 4. Agir sur les facteurs environnementaux qui faciliteraient l'accessibilité aux parcs, dans le cadre d'un laboratoire vivant avec des parcs partenaires.**

Pour ce faire, l'équipe de recherche a choisi d'utiliser une méthodologie de recherche innovante, soit le laboratoire vivant (living lab)⁶. Une telle approche permet de comprendre en profondeur le vécu des personnes dans un environnement en milieu urbain, comme le parc. De plus, cela implique une approche relevant de la recherche-action participative où les participants et partenaires collaborent avec les chercheurs pour agir dans le cadre d'une expérience vécue et lors d'une mise en situation dans le parc. C'est d'ailleurs la force de ce projet, puisqu'ainsi les critères développés sont directement en lien avec les besoins de tous.

⁵ Il serait intéressant de faire une étude spécifique sur les besoins de la clientèle avec des déficiences intellectuelles, qui malheureusement n'ont pas pu être documentés dans la présente étude.

⁶ Leminen, Westerlund & Nyström, 2012.

Un laboratoire avec vivant a été mené avec une collecte de données dans trois villes de taille différentes. 3 à 6 citoyens adultes⁷ et aînés avec des limitations (motrices et sensorielles), 1 à 3 représentants des villes, ainsi que 2 à 4 chercheurs ont participé à ces collectes de données. Ces laboratoires vivants comportaient une rencontre préalable avec les participants, une journée d'activités dans le parc avec ceux-ci et une rencontre finale afin de discuter des résultats issus de l'analyse des données. Différents outils ont été utilisés lors de la journée dans le parc afin de récolter les commentaires et impressions des participants, comme une caméra portative (GoPro), de même que des photos et des enregistrements.

L'analyse des données issues de ces laboratoires vivants a permis de faire ressortir sept thématiques se regroupant sous deux dimensions à prendre en compte dans la démarche de réflexion sur l'accessibilité à une expérience inclusive en parc urbain. Les deux premières thématiques concernent l'avant-visite au parc et portent sur 1) l'accès à l'information sur ce qui est accessible comme activités et services dans le parc, ainsi que sur 2) l'information relative aux moyens de transport pour se rendre au parc. Les cinq autres thématiques qui ont trait à l'accès à une expérience inclusive au sein du parc sont 1) l'orientation dans le parc, 2) la configuration du parc, 3) l'accessibilité à une expérience inclusive dans les différentes aires du parc, 4) l'accessibilité du mobilier et des équipements et 5) la sensibilisation de l'environnement humain, incluant à la fois le personnel et les autres usagers du parc.

En outre, une analyse de guides traitant de l'accessibilité à la nature ou aux espaces publics a complété la démarche de collecte d'informations. Ces guides provenaient du Québec, du Canada, des États-Unis, de la France et de l'Australie et ils sont recensés à la fin du guide.

Enfin, dans le cadre d'un stage qu'elle réalisait en France, une assistante de recherche du projet a rencontré divers intervenants ayant participé à la conception de certains de ces guides. Elle a ainsi eu l'occasion de visiter des sites appliquant lesdites normes, ce qui a permis de dépasser la simple lecture des guides et d'en valider le contenu dans leur mise en application.

⁷ Deux enfants ainsi que des conjoints ont accompagné des participants lors d'un laboratoire vivant, nous permettant ainsi de vivre la visite d'un parc d'une famille avec un parent qui a des limitations.

C'est donc suite à cette riche collecte d'informations sur les différents guides, à la cueillette des données lors des laboratoires vivants et des constats tirés de celles-ci que nous avons pu développer les recommandations indiquées dans ce guide d'analyse. Nous souhaitons préciser que l'analyse des résultats des laboratoires vivants menés sur les trois sites et des guides a permis de faire ressortir des stratégies relatives aux types de limitations que nous avons étudiés et s'appliquant seulement à ces contextes.



1 DÉFINITIONS ET CONCEPTS



Afin de s'assurer d'une compréhension commune des différents concepts utilisés dans ce guide d'analyse, il apparaissait pertinent de les définir.

1.1 ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité est un concept largement utilisé et décliné en plusieurs sous-concepts : l'accessibilité universelle, la conception universelle, etc. D'autant plus que d'autres notions peuvent aussi être employées conjointement à l'accessibilité, notamment l'intégration, l'inclusion, etc. Il importe donc de se doter d'une définition commune de ces concepts.

Accessibilité universelle

Possibilité d'accéder aux espaces publics, bâtiments et aménagements extérieurs, de s'orienter et de s'y déplacer sans obstacle et de façon sécuritaire. Accéder à des équipements d'information, de signalisation et de communication, ainsi qu'à tous les services, en toute autonomie (Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, 2010).

Conception universelle

La conception universelle est une approche inclusive qui vise la « conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La «conception universelle» n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires » (ONU 2006 dans Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 2017).

Le tableau 1, tiré de Carbonneau (2016), présente les principes de conception universelle de l'organisation Center for Universal Design (1997) auxquels s'ajoute le principe d'abordabilité de Fougeyrollas et al. (2015) :

Tableau 1. Synthèse des principes mis de l'avant pour la conception universelle (Carbonneau, 2016)

1. Utilisation équitable des ressources pour tous
2. Souplesse de l'utilisation des aménagements en fonction des préférences et besoins de chacun
3. Utilisation simple et intuitive (simple à comprendre)
4. Informations perceptibles indépendamment des capacités (visuelles, auditives, usage de pictogrammes)
5. Tolérance à l'erreur pour minimiser les conséquences fâcheuses
6. Effort physique réduit
7. Prise en compte des différences dans la taille, la posture et les capacités de chacun
8. Souci de l'« abordabilité » (coûts réduits)

Dans le même ordre d'idées, le Département de la Savoie (France) a développé une approche qui s'inspire des principes de l'accessibilité universelle, à savoir, le **confort d'usage**. Il s'adresse à tous les publics, de la famille aux aînés jusqu'aux personnes avec des limitations, tant citoyens que touristes. Le confort d'usage est défini comme le fait d' « être en capacité de proposer et de maintenir une offre (aménagement, outil, service, cohérence territoriale...) qui, au regard d'une ou d'un ensemble de situations précises et donc d'un environnement plus ou moins complexe, correspond au mieux aux aptitudes-capacités et donc aux attentes des usagers ciblés » (Agence touristique Savoie, 2018). On place ainsi l'utilisateur au centre ce qui permet d'emblée un aménagement durable puisque l'offre convient à un plus grand nombre de personnes.

Accessibilité au loisir

Le Conseil québécois du loisir (CQL) propose de définir l'accessibilité en loisir comme la possibilité d'accéder aux sites et équipements, de comprendre et pratiquer les activités et d'entrer en relation avec les autres participants (Conseil québécois du loisir, 2016). Récemment, dans la nouvelle politique de l'activité physique du sport et du loisir, Au Québec, on bouge !, le gouvernement du Québec définit l'accessibilité en termes d'accessibilité physique, temporelle et socioéconomique. Cette accessibilité favoriserait tant l'intention de pratiquer des activités que de concrétiser cette intention. Il y est précisé qu'un accès facile aux installations, aux lieux de pratique, aux services et aux équipements serait propice au « passage à l'action » (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017a, p.17). Cette même politique souligne l'importance de l'aménagement des sites et sentiers pour favoriser la pratique du plein air. Il y est aussi précisé que « pour les personnes handicapées, la possibilité de pratiquer des activités dépend de plusieurs facteurs comme l'accompagnement, le transport, l'accessibilité physique et financière ainsi que la sécurité » (p.20).

Ce que l'on retient de ces définitions et de ces principes, c'est que l'accès pour tous, tant les usagers avec des limitations que les personnes âgées et les familles, doit faire partie intégrante de l'aménagement d'un parc urbain. Ce bref tour de la question montre que la question de l'accessibilité au plein air interpelle plusieurs organisations, mais que ces définitions se limitent parfois au simple accès aux lieux et aux activités. Il importe aussi de prendre en considération les 3 pôles de l'accessibilité, soit les infrastructures, les biens et services et la communication (ONU 2006 dans Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 2018). Qu'en est-il maintenant de l'accès à l'expérience de plein air ?

1.2 PLEIN AIR

Il importe de circonscrire ce qu'on entend par plein air. Plusieurs activités peuvent se dérouler à l'extérieur sans pour autant pouvoir être qualifiées de pratique de plein air. Une activité de plein air exige davantage qu'être à l'extérieur. Cela implique une relation avec le milieu naturel. Par exemple, jouer au golf est une activité sportive pratiquée en plein air alors qu'une activité de canot-camping est une activité de plein air parce qu'elle implique une interaction avec la nature. De la même façon, marcher dans un sentier naturel en milieu urbain constitue une activité de plein air, puisque cela implique un lien avec la nature. Beaumont et Devost (2007) proposent que la proximité avec la nature et ses bienfaits font partie intégrante de l'expérience de plein air. Ici, l'expérience de plein air est considérée comme un état d'esprit, une manière d'être dans l'environnement naturel. C'est autour de cette conception du plein air, qui rejoint celle du gouvernement du Québec, que le présent guide a été développé.

Activité de plein air

Activité physique, pratiquée en milieu ouvert, dans un rapport dynamique et harmonieux avec des éléments de la nature.

- **Est généralement de nature récréative et de pratique libre, tout en n'éliminant pas les événements et autres activités structurées;**
- **Permet aux pratiquants d'adapter l'intensité physique demandée par l'activité en fonction de leurs capacités et de leur besoin de dépassement;**
- **Entraîne un déplacement sans l'usage de moyens motorisés (sauf fauteuil roulant);**
- **Exclut l'aspect purement compétitif visant à déterminer l'élite; fait référence à une manière d'être, généralement en harmonie avec le milieu environnant, le plus souvent dominé par des éléments naturels;**
- **Se vit dans un esprit de détente, de découverte, d'exploration ou d'aventure;**
- **Inclut les formes de pratique en milieu urbain, comme dans les grands parcs, jusqu'à celles en pleine nature.**

(ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017b)

ESPACE DE PRATIQUE DE PLEIN AIR EN VILLE

Dans le cas du plein air urbain, les définitions de « plein air » s'appliquent tout autant, c'est le lieu de pratique qui se précise. Au Québec, différentes appellations sont utilisées dans les villes (parc de secteur, parc de voisinage, parc de quartier, parc municipal, espace vert). C'est la vocation et la dimension du parc qui sont utilisées pour les catégoriser⁸.

Espace naturel

Grand espace où les éléments naturels de l'environnement dominant. Les aménagements nécessaires à des fins de pratiques récréatives présents dans les espaces naturels sont plutôt minimalistes et respectueux de l'environnement. L'espace naturel est le lieu de prédilection pour la pratique d'activités de plein air (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017b).

Parc urbain

Espace aménagé à des fins de récréation où les usages peuvent être multiples ou spécialisés. De plus ou moins grande envergure, il vise surtout les citoyens de la municipalité ou du quartier concerné. Quoique des éléments de nature s'y trouvent, notamment par l'intermédiaire des aménagements paysagers, les équipements récréatifs et sportifs dominant cet espace (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017b).

Ce qui est aussi particulier au plein air urbain, c'est que les lieux de pratique, souvent au cœur des communautés, fournissent des espaces de loisirs extérieurs qui deviennent des lieux de rassemblement favorables à la participation sociale ainsi qu'à la cohésion sociale⁹.

⁸ Miaux et Roul, 2016.

⁹ Shultis et Hvenegaard, 2016.

1.3 EXPÉRIENCE DE LOISIR DE PLEIN AIR INCLUSIVE

Carbonneau, Cantin, St-Onge (2015) proposent que l'expérience de loisir inclusive résulte de l'interaction entre 1) l'accès aux espaces et équipements appropriés requis pour permettre une pratique de loisir signifiante répondant aux désirs et aspirations de la personne, 2) l'engagement dans une activité significative, adaptée aux capacités de la personne et qui lui permet de mobiliser son potentiel, 3) une qualité de mise en relation significative et des interactions positives avec les autres participants. La figure 1 applique cette conception de l'expérience inclusive aux activités de plein air.

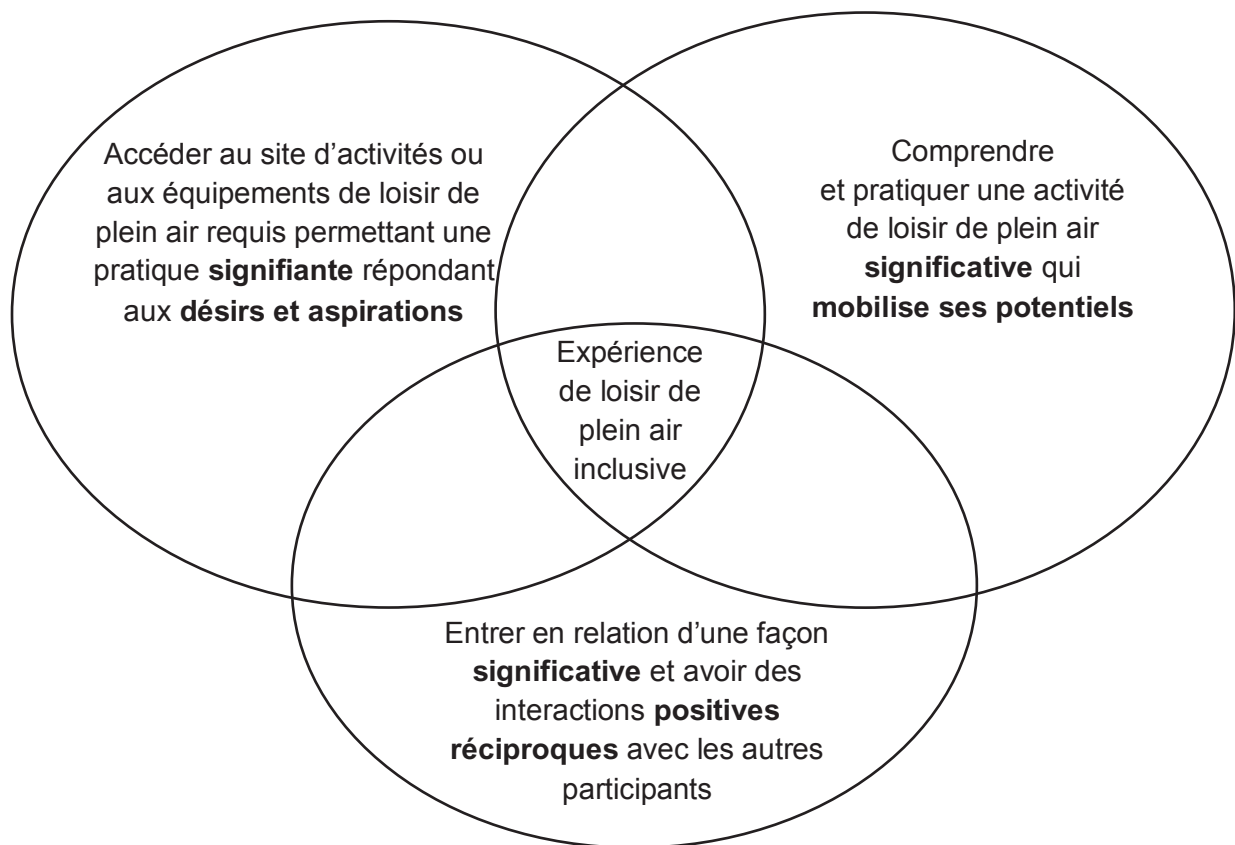


Figure 1 : Composantes de l'expérience de plein air inclusive
(Inspiré de Carbonneau, Cantin et St-Onge, 2015)

1.4 DÉFICIENCE ET SITUATION DE HANDICAP

Une réalité majeure dans la société

Selon l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV) 2010-2011, la proportion de personnes ayant une incapacité parmi celles âgées de 15 ans et plus vivant en ménage privé ou en ménage collectif non institutionnel est estimée à près de 33 % (ce qui correspond à environ 2 215 100 personnes) (Institut de la statistique du Québec, 2013, p.37).

« Plus de 11 % des adultes canadiens ont éprouvé un des trois types d'incapacité les plus répandus : douleur, mobilité ou flexibilité. Parmi ceux qui ont fait état d'au moins un de ces types d'incapacité en 2012, plus de 40 % ont éprouvé les trois types en même temps. Venaient ensuite les troubles mentaux/psychologiques (3,9 %); les incapacités liées à la dextérité (3,5 %); les incapacités liées à l'ouïe (3,2 %); les incapacités liées à la vision (2,7 %); puis les troubles de mémoire et troubles d'apprentissage (2,3 % dans chaque cas). Moins de 1 % des adultes canadiens ont fait état d'un trouble du développement » (Statistique Canada, 2013, p.3).

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale¹⁰ définit une personne handicapée ainsi : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. » Un des moyens que le gouvernement a d'ailleurs ciblé afin d'accroître la participation des personnes handicapées est la participation à « des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture, dans des conditions équivalentes à celles des autres participants. »

Quant à l'incapacité, il peut s'agir d'une incapacité motrice, intellectuelle, sensorielle ou de la parole. Ces incapacités peuvent être liées à des fonctions organiques, ou à d'autres troubles comme le trouble du spectre de l'autisme ou un trouble grave de santé mentale. Cette définition inclut les personnes qui ont des incapacités significatives épisodiques ou cycliques¹¹.

¹⁰ LégisQuébec, 2018.

¹¹ Nous rappelons que dans le contexte de cette étude, nous n'avons pu considérer que les limitations motrices et sensorielles. Des études complémentaires seront nécessaires pour mieux comprendre les besoins des autres clientèles ayant des limitations.

Il importe de définir ce qu'on entend par limitation et ce que chacune des limitations peut avoir comme impact potentiel sur l'expérience vécue en parc urbain. Nous tenons à spécifier que nous présentons ici des généralisations et que certaines personnes avec des limitations dans des contextes particuliers peuvent ne pas expérimenter de restrictions dans leurs activités. Nous vous encourageons à rencontrer des associations de personnes avec des limitations ou votre instance régionale ayant la mission du loisir pour personnes handicapées (ARLPH, URLS, etc.) afin d'en apprendre davantage sur les différentes limitations. Le présent guide a adopté la nomenclature suivante pour décrire les principales limitations qui ont été prises en compte, c'est-à-dire les déficiences motrices, auditives et visuelles¹².

Types de déficience

Les déficiences motrices peuvent être de l'ordre de la perte de l'utilisation complète d'un ou plusieurs membres ou encore de la difficulté à utiliser un membre. Des équipements de compensations tels que des fauteuils roulants, des cannes ou des marchettes peuvent être utilisés. Lorsque l'on parle d'habileté motrice, on comprend se déplacer, accéder, atteindre, saisir et manipuler.

Quant aux déficiences visuelles, on peut trouver des personnes avec une vision partielle ou déformée par le rétrécissement du champ de vision ou souffrant d'une sensibilité extrême, ou encore d'une cécité complète.

Pour ce qui est des déficiences auditives, on peut aussi parler de perte complète ou partielle de l'audition, d'une ou deux oreilles, aussi bien que de sons déformés.

¹²OMS, 2001.

SITUATION DE HANDICAP

La situation de handicap ne résulte pas uniquement de la présence d'une déficience, mais aussi de la façon dont l'environnement dans lequel évolue la personne lui permet ou non d'exercer une participation sociale significative. Le *Modèle de développement humain et Processus de production du handicap (MDH-PPH 2)* élaboré par Fougeyrollas (2010) explique fort bien cette question. Ce modèle propose que la situation de handicap résulte de l'interaction des facteurs personnels (facteurs identitaires, organiques et aptitudes) avec des facteurs environnementaux (sociétaux, personnels et communautaires). La résultante de cette interaction peut entraîner des effets sur les habitudes de vie, telles que les activités courantes, comme aller au parc, ou les rôles sociaux, comme exercer son rôle de citoyen. En ce sens, la participation à des activités de plein air en parc urbain peut être entravée par des incapacités ou encore, par des obstacles physiques ou humains, qui ne peuvent répondre de façon adéquate aux besoins personnels des visiteurs qui présentent des limitations. La figure 2 illustre ce modèle.

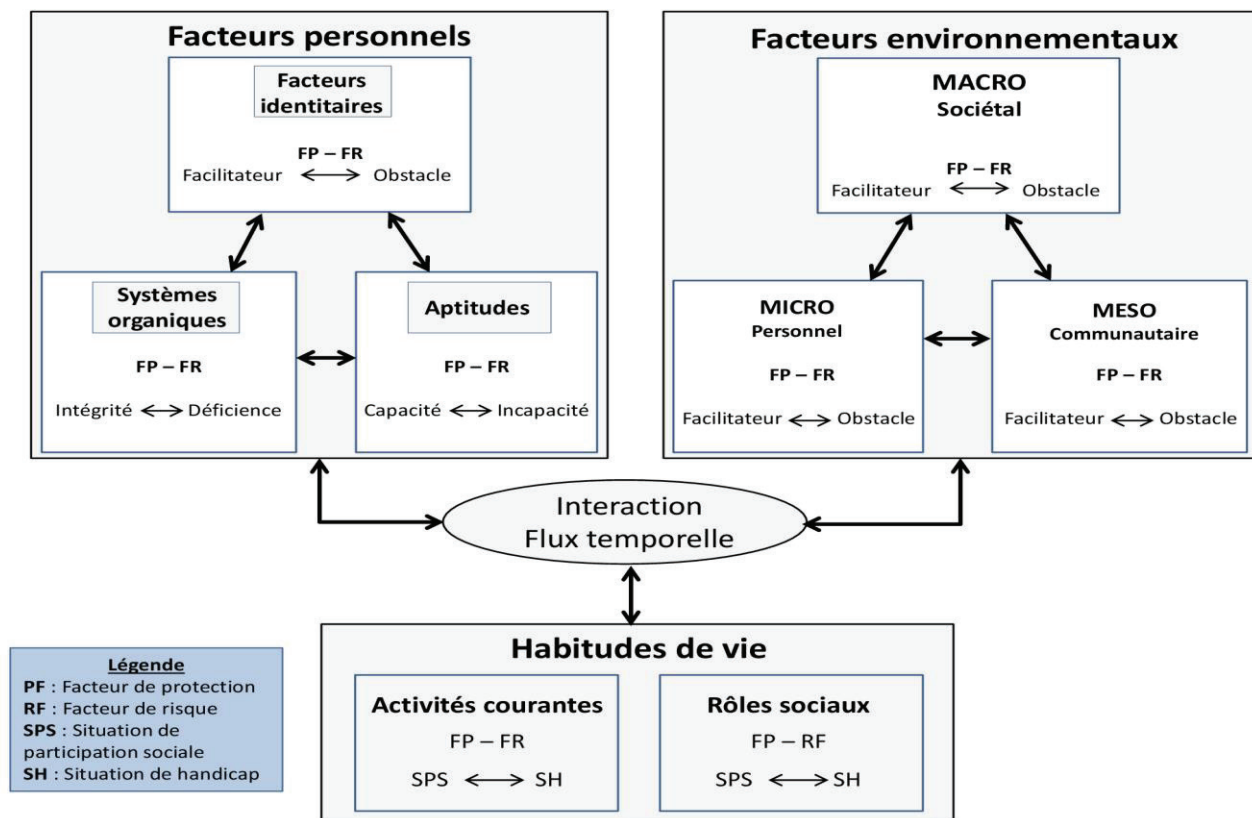


Figure 2 : Modèle de développement humain et processus de production du handicap Fougeyrollas (2010)

Lors d'une recherche précédente (Carbonneau, 2017), il a été constaté que la formation du personnel d'accueil, son approche ainsi que l'information préalablement transmise peuvent représenter davantage une contrainte à la participation que ne le sont les limitations fonctionnelles des personnes. En effet, le manque d'information ou de formation sur les possibilités de pratiques de plein air ainsi que la qualité du soutien reçu au sein de l'organisation offrant les activités sont déterminants pour mener à l'intégration d'une pratique d'activité de plein air. De la même façon, l'étude à l'origine du présent guide confirme l'importance de prendre en compte l'expérience des personnes ayant des limitations dès le processus de préparation d'une sortie en plein air et de se préoccuper de leur permettre de vivre une expérience positive au même titre que tous les autres citoyens.

Cette préoccupation qui relève d'un principe d'égalité des chances s'inscrit directement dans les responsabilités des villes, que ce soit via le plan d'action en accessibilité qu'il leur incombe de préparer et de réaliser ou en regard des clauses d'approvisionnement qui doivent inclure cette condition d'accessibilité universelle.



Milieu 3



Au fil de nos explorations dans les trois parcs urbains du laboratoire vivant, nous avons noté des différences dans la portée de l'aménagement selon le contexte dans lequel l'accessibilité a été considérée. Ainsi, si le parc est conçu pour répondre à des normes ou pour développer un espace répondant à des besoins précis, il offre une expérience très différente d'un parc mis en place avec l'accessibilité universelle comme valeur transversale. Par exemple, la simple construction d'une toilette adaptée ou l'installation d'un module de jeux accessible pour enfants ne permet pas nécessairement une expérience positive dans l'ensemble du parc.

Les commentaires des participants aux laboratoires vivants mettent en lumière l'importance de l'implication de la clientèle elle-même dans le processus de planification. Celle-ci peut grandement soutenir le développement de grilles de pointage ou de justification qui seront mieux ajustées aux besoins en vue des appels d'offres.

C'est pourquoi la présence d'un comité avisé incluant différents types d'utilisateurs de même que d'experts (réseau public de santé, universités, etc.), et ce, dès les premières étapes est un atout majeur pour saisir les vrais besoins des utilisateurs avec différentes capacités.



Outil développé pour ce guide :
[Question à se poser](#)

Fondation Rick Hansen : p. 15-36 à 39
[Trousse au jeu : Créer des aires de jeu inclusives pour les enfants de toutes les capacités](#)

Avec ce type de soutien dans une ville, par exemple, plusieurs éléments peuvent être discutés dès le départ en matière d'accessibilité et de besoins spécifiques des utilisateurs avec l'optique de les intégrer dans une planification par les professionnels. Cela peut aussi assurer une pérennité des espaces aménagés. D'ailleurs, le travail de concert des différents services municipaux a été relevé comme étant un élément facilitant dans l'aménagement d'espaces publics accessibles, selon les discussions menées durant ce projet de recherche.

Il est important de voir le processus d'élaboration d'un parc urbain au-delà d'une réponse à des normes, mais plutôt comme un projet social, de communauté. En développant une vision globale de l'aménagement, partagée par tous les employés municipaux, les bonnes questions seront posées afin d'assurer une meilleure réponse aux besoins de la population ayant des incapacités et l'utilisation de cet espace public par cette clientèle sera ainsi optimisée.

En ce sens, les parcs urbains étant des espaces de socialisation importants pour les citoyens, inclure une vision globale de l'accessibilité dans les préoccupations de l'administration et même dans les politiques d'accessibilité et plans d'action permet d'assurer la pérennité de ces espaces. Cela répondrait à certains résultats attendus de la politique À part entière et serait en cohérence avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cette loi vise notamment, par une implication des ministères et de leurs réseaux, des municipalités et des organismes publics et privés, à favoriser l'intégration des personnes handicapées et de leur famille à la société, au même titre que tous les citoyens, en prévoyant diverses mesures pouvant lever des obstacles dans leur milieu de vie, dont les parcs urbains. De plus, les ministères, les organismes publics et les municipalités doivent tenir compte, dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées (art. 61.3)¹³.



Milieu 3





¹³LégisQuébec, 2018.



Cette section a pour but de vous outiller dans une suite logique de stratégies (suggestions, normes, pratiques inspirantes) selon l'ordre dans lequel un usager vit l'expérience d'un parc urbain, partant des résultats issus de l'étude par laboratoire vivant.

Afin de vivre l'expérience d'un parc, il ne suffit pas seulement de profiter des installations du parc, d'utiliser les services disponibles et d'en profiter avec ses proches. L'expérience d'un parc commence dès l'intérêt de l'utilisateur, chez lui, lorsqu'il se demande s'il peut visiter un parc, et se termine avec les souvenirs que garde la personne de sa journée, souvenirs qui feront en sorte que la personne aura le goût ou non de revivre une telle expérience.

Les prochaines sections sont développées pour fournir des informations sur les déterminants de l'expérience en parc urbain :

-  Objectif : permettre de repérer le but de la section et trouver l'information rapidement.
-  Stratégies : générales ou spécifiques, ces stratégies sont élaborées pour favoriser une expérience optimale pour les utilisateurs.
-  Encadrés-conseils : des informations complémentaires pour développer davantage un sujet.
-  Encadrés-ressources : des outils supplémentaires pour permettre d'aller plus loin dans l'application des différentes stratégies.

Cette démarche est construite autour des résultats issus de l'analyse des données de l'étude en laboratoire vivant sur les parcs urbains, à savoir :

- Préparation de la visite
 - L'accès à l'information sur ce qui est accessible comme activités et services;
 - L'information relative aux moyens de transport pour se rendre au parc.
- Expérience inclusive au sein du parc
 - S'orienter dans le parc;
 - Configuration du parc;
 - Accessibilité à une expérience inclusive dans les différentes aires du parc;
 - Accessibilité du mobilier et des équipements;
 - Sensibilisation de l'environnement humain.

3.1 SOUTENIR LA PRÉPARATION D'UNE VISITE EN PARC URBAIN

Comme tout citoyen, la personne ayant des incapacités doit s'organiser avant de se rendre dans un parc. Cela implique d'être informé des activités offertes et accessibles et de savoir comment s'y rendre. D'emblée, lors de la première rencontre dans le cadre de l'étude, l'importance d'avoir accès à une information juste et précise sur le parc ressortait comme une condition essentielle pour amener les personnes ayant des incapacités à vouloir s'y rendre. Une conversation entre 3 participants illustre bien le flou qui existe dans la connaissance des ressources :



Citation

- **Si tu veux en profiter, tu peux louer des fauteuils qui vont dans l'eau. (p.3)**
- **Haaaaa ouin ! (p.2)**
- **La piscine a un lève-personne aussi. (p.6)**
- **C'est plate pour une chose, ça se sait pas, moi j'étais pas au courant de ça ! (p.2)**
- **L'organisation se fait un devoir de diffuser l'information 2-3 fois par année aux différents organismes et c'est au personnel ensuite de descendre l'information. (p.6)**
- **Ça devrait être diffusé dans un journal. (p.2)**
- **Ça déjà passé dans le journal du citoyen. (p.6)**
- **Des fois, je me demande si on a pas trop d'information et que les gens la voit plus. (p.6)**

Milieu 1

3.1.1 S'ORGANISER AVANT DE PARTIR

Dans le but d'informer les utilisateurs, il faut d'abord faire la différence entre informations données et informations reçues. Il faut garder en tête que ce n'est pas parce que l'information a été rendue disponible, qu'elle a été reçue et retenue par les destinataires.



Objectif

S'assurer que l'utilisateur peut connaître et recevoir l'information quant aux services et activités accessibles.

MOYENS DE COMMUNICATION



Stratégies

- a) **Sensibiliser les différents services municipaux impliqués dans la transmission d'informations (service des communications, travaux publics, etc.) aux besoins d'information de la clientèle avec des limitations**
- b) **Multiplier les sources d'informations**
- Internet (en simplifiant le chemin d'accès à l'information)
 - Médias traditionnels
 - Outils de communication municipaux (cahiers d'information, écrans, etc.)
 - Ligne téléphonique d'information
 - Partenariat avec les organismes et associations travaillant directement avec les personnes avec différentes limitations pour diffuser l'information et organiser des visites exploratoires



Les nouvelles technologies, c'est bien, mais ce n'est pas toujours la source d'information principale de tous les visiteurs potentiels d'un parc, surtout lorsqu'on considère les coûts associés à de telles technologies.

- c) **Adapter les moyens de communication en fonction des différents types de handicaps**
- d) **S'assurer de la mise à jour des différents outils de communication**
- e) **Créer des événements de promotion de l'accessibilité dans le parc**



Accès trouble de la communication Canada :
[Rendre vos documents imprimés, textes et informations électroniques accessibles](#)

Accessibilité numérique, sensibilisation handicap :
[L'accessibilité numérique, et si nous agissions ?](#)

INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX DIVERSES AIRES D'ACTIVITÉS



Stratégies

- a) **Informez sur l'accessibilité de chaque aire d'activité et de services**
- Détailler les équipements adaptés dans les aires d'activité (table, banc, fontaine à boire, etc.)
 - Indiquer les services accessibles (toilette, vestiaire, restauration, etc.)
 - Informer sur les infrastructures accessibles (module de jeux, sentiers, etc.)
 - Préciser les mesures de sécurité mises en place pour optimiser la participation selon certaines limitations
 - Par exemple : la présence de bandes texturées ou de protection délimitant les sentiers, des rampes d'accès, etc.
- b) **Situer les diverses aires d'activités et de services sur une carte**
- La grandeur de la carte doit permettre une lecture adéquate
 - Elle doit être organisée de façon cohérente
 - Si du matériel est disponible pour la location ou l'emprunt, l'emplacement où ce matériel peut être loué et emprunté doit être clairement indiqué
 - Rendre cette carte accessible de diverses façons (Internet, papier, application sur téléphone ou tablette, etc.)

INFORMATIONS À PROPOS DU MATÉRIEL DISPONIBLE



Stratégies

- a) **Renseigner les utilisateurs sur les équipements accessibles, s'il y a lieu (ex. : vélo adapté, audioguide, etc.)**
- Le fonctionnement
 - Le processus d'emprunt ou de location
 - Les consignes de sécurité
- b) **Il pourrait être intéressant de faire des événements pour promouvoir et démystifier les équipements accessibles**

INFORMATIONS SUR LES MOYENS D'ACCÈS AU PARC



Stratégies

- a) **Diffuser une information complète sur les moyens de transport disponibles pour accéder au parc**
- Les transports publics (régulier et adapté)
 - Lieu de l'arrêt
 - Aménagement de l'aire d'attente (banc, abris, etc.)
 - Disponibilité d'un téléphone à proximité, en cas de problème
 - Les transports privés (automobile, fauteuil roulant ou triporteur, marche, vélo)
- b) **Identifier clairement les points d'accès au parc selon les moyens de transport**



Milieu 3

3.1.2 SE RENDRE AU PARC

Maintenant que l'utilisateur sait qu'il y a des activités et services accessibles, il faut s'assurer qu'il puisse se rendre au parc par des moyens de transport publics ou privés !

Malgré que ce ne soit pas nécessairement vous qui soyez responsable de toutes ces composantes, notamment du transport adapté, il en va tout de même de votre responsabilité de vous assurer d'optimiser les déplacements vers le parc. Un participant livre son expérience en regard de l'accès au parc :



Citation

Il y a un parc tout près de chez moi j'aime beaucoup ça parce que c'est proche du fleuve j'entends l'eau j'entends les bateaux on peut monter sur le quai ou des choses comme ça, mais je ne peux pas y aller beaucoup parce que juste me rendre au parc c'est un périple parce que la ville a refusé d'avoir un feu sonore donc je ne peux pas en profiter juste me rendre au parc c'est dangereux (participant 2, milieu 3)



Objectif

S'assurer que l'utilisateur peut facilement accéder au parc à partir de son domicile par différents modes de transport en prenant en considération les équipements et aménagements requis pour un déplacement harmonieux (bancs, abris, stationnement, aire d'arrêt des transports en commun ou adapté, etc.).

À PIED



Stratégies

- a) Favoriser un parcours sécuritaire et sans obstacle en installant des éléments podotactiles au sol et des feux de circulation sonores
- b) Prévoir un aménagement des trottoirs avoisinant le parc de façon à optimiser l'accès
 - Prévoir la présence de bateaux pavés aux endroits stratégiques
 - Assurer un entretien régulier des trottoirs pour éviter les crevasses ou autres altérations
- c) Privilégier des trottoirs avec une bande de protection dans les rues avoisinant le parc

TRANSPORT EN COMMUN (RÉGULIER ET ADAPTÉ)



Stratégies

- a) **Se concerter avec le prestataire de transport pour optimiser l'accès au parc**
 - S'assurer que les lieux d'arrêt du transport en commun (régulier et adapté) soient situés de façon à faciliter un accès facile aux aires d'intérêt principales du parc
- b) **S'assurer d'afficher clairement les lieux d'arrêt du transport en commun (régulier ou adapté)**
- c) **Aménager une aire d'attente confortable et sécuritaire**
 - Avec du mobilier tel que des bancs et un abri accessible
 - Accès à un téléphone

AUTOMOBILE



Stratégies

- a) **Prévoir des espaces de stationnement réservés à proximité des points d'accès donnant un accès rapide aux aires d'intérêts principales du parc**
- b) **S'assurer que la limite de temps imposée au stationnement régulier ou de rue pour les espaces réservés aux personnes avec des limitations favorise une utilisation optimale du parc¹⁴**
- c) **S'assurer que des bateaux pavés soient positionnés à proximité des aires de stationnement réservées**



Office des personnes handicapées du Québec :
[Guide en matière de stationnement pour personnes handicapées à l'intention des municipalités](#)

¹⁴ Envisager que les espaces de stationnement pour personnes handicapées situés à proximité du parc soient gratuits (stationnement de rue, horodateur, etc.) pourrait faciliter la participation de cette clientèle qui est souvent peu fortunée.

À VÉLO, EN FAUTEUIL ROULANT OU EN TRIPORTEUR

Stratégies

- a) S'assurer que les feux de circulation autour du parc permettent de traverser de façon sécuritaire en proposant un temps de traverse suffisamment long
- b) Favoriser l'utilisation de barrières en bout de piste cyclable qui sont assez larges pour permettre l'accès à des vélos adaptés (vélo tandem côte à côte, vélo tandem, etc.)
- c) Prévoir des espaces adéquats pour le stationnement des vélos, incluant les vélos adaptés



Milieu 1

À RETENIR QUANT À LA PRÉPARATION D'UNE VISITE EN PARC URBAIN

MOYENS DE COMMUNICATION

- De multiples moyens de communication sont utilisés
- Les moyens de communication choisis sont accessibles
- Des activités de promotion de l'accessibilité sont créées en partenariat avec des organismes œuvrant auprès de personnes ayant des limitations

INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

- Les informations sur les équipements, services, activités et infrastructures accessibles sont mises à la disposition des utilisateurs (avant et sur le site)
- Une carte détaillée de ces informations est mise à la disposition des utilisateurs

INFORMATIONS SUR LES MOYENS D'ACCÈS AU SITE

- Les informations sur les différents moyens d'accès au parc sont diffusées (véhicule personnel, transport en commun, marche, etc.)
- Les points d'accès accessibles sont facilement identifiables

MOYENS DE TRANSPORT

- Il y a concertation avec le prestataire de transport public
- Les arrêts de transport en commun sont clairement identifiés
- L'aire d'attente est confortable et sécuritaire
- Les zones d'accès sont sécuritaires (bateau-pavé, feux de circulation, stationnements, etc.)

3.2 SOUTENIR L'ACCÈS À UNE EXPÉRIENCE INCLUSIVE EN PARC URBAIN

L'expérience en parc urbain est grandement influencée par les efforts pour rendre le séjour significatif, autant pour l'utilisateur avec des limitations que les personnes qui l'accompagnent. Une première expérience réussie dans un parc est la meilleure façon de soutenir une participation à long terme. Un participant raconte :

Citation

Mais dans l'ensemble on a été agréablement surpris on est retourné une couple de fois avec les enfants, deux ou trois fois certain, on a pique-niqué on s'est amusé tellement qu'on s'est pas baigné les enfants aimaient tellement les jeux puis le bateau (participant 2, milieu 2)

Il importe donc de bien saisir les éléments déterminants de la qualité de l'expérience pour une personne avec des limitations pendant sa visite au parc.

3.2.1 S'ORIENTER DANS LE PARC

Dès son arrivée, l'utilisateur avec des limitations doit facilement pouvoir repérer les infrastructures et équipements accessibles au sein du parc. Il doit aussi être en mesure de se situer tout au long de sa visite.

Objectif

Expliquer les conditions nécessaires pour que les usagers, avec différents types de limitation, puissent facilement se situer et se déplacer sur le site (carte à l'entrée, utilisation de pictogrammes, etc.).



a) Rendre accessible l'information quant à la configuration du parc et les services offerts aux différents points d'accès

- Une carte ou, au minimum, une liste des services accessibles offerts
- Prévoir des éléments tactiles est une avenue intéressante pour les personnes avec une déficience visuelle



L'utilisation de matériel d'orientation devrait être adaptée à la topographie du parc. Ainsi, si l'espace est dégagé et permet une vue d'ensemble ou s'il est composé de vallons, les informations à afficher doivent être planifiées en conséquence.

b) Disposer des panneaux d'information indiquant la direction des aires d'activités (incluant la distance à parcourir pour s'y rendre) tout au long du parcours pour faciliter les déplacements dans le parc

- Indiquer la direction des principaux services et aires d'activités aux intersections de sentiers

c) Afficher les informations dans le parc telles que les règlements, directions, etc., de façon à permettre leur lecture par tous les utilisateurs

- L'approche des informations d'orientation doit être sans obstacle
- Un repère comme une ligne de vie au sol ou un fil d'Ariane est une approche intéressante pour les personnes avec une limitation visuelle¹⁵
- Les panneaux doivent être situés à une hauteur permettant la lecture pour tous, incluant les personnes utilisant un fauteuil roulant
- L'utilisation d'un vocabulaire simple et d'une taille lisible avec typographie adaptée est à privilégier

d) L'utilisation de pictogrammes simples et intuitifs est à favoriser

- Sur les cartes
- Tout au long des sentiers dans le parc

e) Prévoir des bandes texturées au sol lorsqu'il y a des changements de direction ou à l'intersection de deux sentiers

f) Si de l'équipement est prêté ou loué, comme des vélos, fournir des informations claires quant à l'accessibilité aux différents points de location

g) Lorsque le déplacement se fait sur un trottoir au sein du parc, s'assurer d'avoir des bateaux pavés permettant une circulation fluide d'une aire à l'autre

¹⁵Office National des Forêts, 2018.



**Sentier des treize ponts aménagé par l'Office National des Forêts,
Forêt de Meudon, France**

On remarque ici une carte détaillant le sentier, avec des éléments tactiles, de même que du braille. Cette carte est installée au début du sentier, de même qu'à chaque 200 mètres.



Union square, San Francisco, États-Unis

Cette carte, à l'entrée du site, indique clairement les entrées accessibles ainsi que certaines aires d'activité.



Forêt domaniale de Rambouillet, France

On peut voir ici une ligne de vie, aussi nommée fil d'Ariane. Ce genre d'installation facilite le repérage et la circulation pour les personnes présentant une déficience visuelle.

3.2.2 CONFIGURATION DU PARC

Un autre élément qui ressort de l'étude en laboratoire vivant comme influençant grandement la qualité du parc est certes la configuration du parc. Par « configuration du parc », nous entendons la façon dont les différentes aires d'activités et de services se répartissent dans l'espace. Une participante soulignait, lors d'un des laboratoires vivants :



Citation

Moi c'était la première fois que j'allais à ce parc alors quand je suis arrivée j'étais complètement perdue (participant 6, milieu 3)

Ainsi, par exemple, si les aires de pique-nique se trouvent à une grande distance du stationnement, il devient plus complexe pour une personne à mobilité restreinte de transporter le matériel requis pour son repas à partir de sa voiture. À un niveau plus micro, il importe aussi qu'elle ait facilement accès aux poubelles pour disposer de ses déchets à la fin du repas. De même, l'accès à des toilettes doit être rapide à partir de la majorité des sites d'activités.



Objectif

Susciter une réflexion chez les gestionnaires sur l'importance de réfléchir à une configuration du parc qui favorise une expérience positive en réfléchissant aux interrelations entre les différentes aires d'activités et les services du parc.



Stratégies

- a) **Envisager le parc à partir d'une approche globale permettant un accès plus fluide d'une aire d'activités à l'autre**
- b) **Favoriser tant des cheminements contemplatifs (qui permettent d'apprécier le paysage) que directs (qui permettent un accès plus rapide) afin de relier les aires d'activités et de services**
- c) **Aménager des espaces permettant la socialisation et le loisir en considérant les différentes aptitudes physiques des éventuels usagers du parc**
- d) **Aménager des aires plus calmes accessibles bordées d'arbres, permettant ainsi d'absorber le bruit urbain en plus d'offrir une occasion de relaxation aux utilisateurs, ce qui optimise leur expérience en milieu naturel¹⁶**

¹⁶Shultis et Hvenegaard, 2016.

TYPES DE REVÊTEMENTS DU SOL

Le revêtement du sol est une composante qui influence aussi l'expérience des utilisateurs ayant des limitations. Lorsque l'on parle de revêtement, c'est aussi bien pour les cheminements que les aires de jeu.

L'étude a permis de mettre en lumière divers enjeux liés au revêtement, entre autres la sécurité, permettant l'usage même des cheminements ou des aires de jeux. Cependant, d'autres études seront nécessaires pour mieux comprendre la portée de chaque type de revêtement.



Stratégies

- a) **Le matériau choisi est lisse, stable, ferme et sur un sol bien drainé**
 - **Plusieurs participants en fauteuil roulant ont souligné que l'utilisation de paillis, bien que recommandée par certaines organisations, ne leur permet pas d'accéder aux équipements et serait à éviter**
- b) **Un entretien régulier du revêtement permet son utilisation optimale**



Milieu 1

3.2.3 ACCESSIBILITÉ À UNE EXPÉRIENCE INCLUSIVE DANS LES DIFFÉRENTES AIRES DU PARC

Cette section vient approfondir les éléments propre à chacune des aires d'un parc qui contribuent à permettre une expérience inclusive. En effet, les parcs sont généralement divisés en aires distinctes pour répondre aux besoins des visiteurs et chacune de ces aires implique des défis à relever pour y rendre l'expérience accessible. En se rendant au parc, l'utilisateur espère pouvoir y faire différentes activités, ce qui est aussi le cas d'un utilisateur avec des limitations. Un des participants exprime bien ce besoin :



Citation

Mère avec déficience visuelle :

J'ai fréquenté beaucoup les parcs avec ma fille plus jeune c'est sûr que ce que je trouvais difficile c'était de trouver les terrains de jeu et tout oui ma fille a un problème visuel, mais elle a de la vision quand même, mais j'étais quand même souvent obligée de me fier à elle soit pour retrouver mon chemin ou retrouver les plans de jeux ou les choses comme ça parce que beaucoup de chemins se croisent et tout ça et c'est dur à se repérer je suis tu dans le bon chemin je suis tu à la bonne place est-ce que je me dirige à la bonne place par contre j'adore aller marcher dans les parcs, mais je suis pas porté à y aller parce que j'ai toujours la crainte de me perdre ou de me ramasser dieu sait où (participant 2, milieu 3)



Objectif

Inspirer la réflexion quant aux besoins des personnes avec des limitations pour une expérience inclusive et satisfaisante dans chacune des aires.

AIRES DE SERVICE



Stratégies

a) **Il importe de s'assurer d'un accès simple et sans obstacle à des toilettes et des vestiaires adaptés**

- L'utilisation des toilettes et vestiaires doit être possible pour les personnes avec différentes limitations qui utilisent différents outils d'aide au déplacement
- L'affichage extérieur et intérieur doit indiquer qu'il s'agit de toilettes accessibles
- Aucun mobilier mobile (poubelle, cône, etc.) ne doit bloquer l'accès aux toilettes et vestiaires



Milieu 3

Lors d'un laboratoire vivant, nous voulions utiliser les toilettes et avons été surpris que des poubelles se trouvent dans le portique d'accueil de celles-ci. Ainsi, une personne utilisant un fauteuil roulant pouvait difficilement y entrer.



Régie du bâtiment du Québec :
[Normes de conception sans obstacles](#)
p. 41 à 45

b) **Les aires de services (restauration, prêt d'équipement, information, etc.) doivent être conçues selon les principes de conception universelle**

- Le mobilier doit permettre une expérience équivalente, par exemple, un comptoir d'accueil accessible pour des personnes utilisant un fauteuil roulant, avec une section basse ou des tables basses plutôt que des tables de style bar

AIRE DE JEUX ET MODULE DE JEUX

Citation

Vous avez remarqué aussi que pour se suspendre là c'est bas, c'est fait exprès pour un enfant qui a moins de mobilité puisse jouer pareil. L'autre là-bas il y a une rampe d'accès et les fauteuils peuvent se promener [...] Le bout bleu c'est un bateau et le fauteuil embarque là-dedans et ça balance. Où il y a le rond avec les enfants c'est des lumières pour des enfants qui ont de l'autisme (participant 5, milieu 2)

Moi c'est sûr que j'ai mon gars donc ça se passe dans un parc avec des balançoires, j'ai tout le temps mon mari parce qu'on s'entend qu'un petit bébé quand ça grimpe partout, tu peux pas toujours le suivre quand t'es en fauteuil roulant (participant 2 milieu 1)

Stratégies

- a) Privilégier l'aménagement de modules de jeux accessibles universellement
- b) Optimiser l'accès aux modules de jeux pour enfants
 - Favoriser des espaces de déplacements pour des utilisateurs (parents ou enfants) utilisant des équipements d'aide à la mobilité (comme des espaces de transferts et de déplacements à l'intérieur et autour des modules)



Des enfants avec des limitations peuvent utiliser les modules de jeux, ou encore, des parents avec des limitations peuvent vouloir accompagner leurs enfants.

- c) Il est important de suivre les normes en matière d'aménagement de modules, notamment en ce qui a trait au revêtement et à l'absorption des chutes
- d) Diversifier les modules de jeux en fonction de différents types de limitations



Plusieurs équipes se sont penchées sur l'accessibilité des modules de jeux, différents guides traitent de ce sujet :

Canadian coalition for accessible playspace :

[Accessible playspace in Canada : a guidebook for playspaces that are accessible to persons with disabilities based on CAN/CSA Z614-07 Annex H](#)

Playworld system :

[Inclusive play design guide](#)



Milieu 3

Un participant d'un laboratoire vivant s'exprime, lorsqu'un autre participant lui demande ce qu'il pense de la rampe d'accès vers les modules de jeux : « ça sert à rien ! »
Puisque le revêtement choisi est du paillis et qu'il utilise un fauteuil roulant, il ne peut accéder à l'espace.

AIRES DE PIQUE-NIQUE



Stratégies

- a) **Mettre à la disposition des usagers des tables adaptées (voir section 3.2.4)**
 - Il faut garder en tête que l'ensemble des utilisateurs du parc peuvent se servir d'une table adaptée. Donc, il est judicieux de maximiser le nombre de tables adaptées
- b) **Favoriser l'aménagement de l'aire de pique-nique où il y a des zones d'ombre**
 - S'il y a plusieurs tables installées, multiplier les types d'expérience pour offrir du choix aux utilisateurs
- c) **Pour s'assurer d'une utilisation optimale des tables adaptées, rappelons qu'elles devraient être installées à proximité des stationnements ainsi que des toilettes**
 - De plus, pour optimiser l'utilisation, il est utile d'installer des poubelles à proximité des tables adaptées, sans pour autant que cela nuise à l'expérience



Milieu 1

Les poubelles ainsi installées près de la table adaptée limitent l'expérience pour ceux y prenant place.

- d) Ancrer les tables au sol est à favoriser afin d'empêcher que les tables soient déplacées par d'autres utilisateurs**
- e) Identifier les tables adaptées comme étant pour l'usage prioritaire, non exclusif, des personnes avec des limitations à l'aide d'un pictogramme**
 - Cela contribue à la sensibilisation et permet d'éviter une utilisation autre qui pourrait entraîner un bris de la table, telle que l'utilisation d'un barbecue
- f) S'assurer de l'entretien régulier de ces tables et du revêtement sur lequel elles sont installées**
- g) Si elles sont installées sur une dalle de béton, s'assurer que la dalle soit au même niveau que le sol afin de garantir une accessibilité en tout temps**
- h) Indiquer sur une carte cette aire de pique-nique accessible**



Les poubelles ainsi installées près des jeux d'eau et des tables adaptées, sans limiter l'expérience, favorisent une utilisation optimale de l'aire.

AIRES DE REPOS



Stratégies

- a) Mettre à la disposition des usagers du mobilier de repos adapté (voir section 3.2.4)
- b) Prévoir des sentiers facilitant l'accès à l'aire de repos aux personnes avec des limitations à la mobilité
- c) Si le mobilier est installé sur une dalle de béton, s'assurer que la dalle soit au même niveau que le sol afin de garantir une accessibilité en tout temps
- d) Favoriser l'aménagement de l'aire de repos où il y a des zones d'ombre
 - S'il y a plusieurs mobiliers installés, varier les types d'expérience pour offrir différents choix aux utilisateurs
- e) S'assurer de l'entretien de cette aire



Milieu 3

Certaines chaises de repos sont installées sur des dalles de béton surélevées limitant leur approche. Les chaises de repos installées sur une dalle de béton à même le sol sont plus faciles d'approche.



Milieu 3

Les chaises sur la dalle surélevée offrent une expérience différente de celle à même le gazon. Elles sont côte à côte, en plus d'être à l'ombre, permettant aux utilisateurs de socialiser. Les chaises plus éloignées permettent donc une expérience plus individuelle.

JEUX D'EAU



Stratégies

- a) Le revêtement utilisé doit être compatible avec l'utilisation d'un fauteuil roulant adapté ou amphibie
- b) Le prêt de fauteuil amphibie est recommandé
 - Garder en tête que tant des enfants que des adultes (parents ou non) ayant des limitations pourraient être intéressés à profiter des jeux d'eau



Dans le choix du fauteuil, il importe de considérer les besoins de mobilité de l'utilisateur. Un fauteuil comme celui de gauche est plus attrayant, mais nécessite quelqu'un pour le pousser, alors que celui de droite permet un déplacement autonome. Il faut aussi penser que ces fauteuils pourraient servir tant à des enfants qu'à des parents.

- c) L'aménagement des jeux d'eau doit permettre à un parent avec des limitations de surveiller son enfant
 - Ainsi, il est à favoriser qu'il y ait du mobilier accessible autour des jeux d'eau



Citation

Si tu amènes ton enfant, tu vas vouloir la surveiller et la sauver s'il arrive quelque chose, c'est la même chose pour moi (participant 1, milieu 3)



Fauteuil amphibie adulte
Aquam



Fauteuil roulant standard
allant à l'eau
Aquam

PISCINE



Stratégies

- a) Pour la sécurité de tous les utilisateurs, il est encouragé d'aménager une bande texturée aux abords de la piscine pour en délimiter le pourtour
- b) Nous sommes conscients des coûts supplémentaires encourus, mais il est recommandé d'aménager une entrée plage à la piscine ou un équipement de transfert
- c) Par ailleurs, la disponibilité de matériel, telles des vestes de flottaison individuelles avec courroie d'entrejambes avec boucle, est encouragée pour optimiser l'expérience sécuritaire des personnes avec des limitations

PLAGE*



Stratégies

- a) L'accès à un fauteuil amphibie avec des roues larges est recommandé pour permettre aux personnes avec des limitations d'accéder à la plage et à la baignade
- b) Il est aussi recommandé de prévoir des sentiers de tapis de plage pour favoriser le déplacement sur le sable



Mobi-Mat :
[Tapis d'accès](#)



Fauteuil amphibie adulte et enfant
Vipamat

* Bien que les parcs visités ne comportaient pas de plage, la recension des pratiques inspirantes a permis de documenter certaines conditions de l'accessibilité à une plage.

AIRES DE PROMENADE ET PISTE CYCLABLE

Stratégies

- a) **Le revêtement¹⁷ et, par le fait même, son entretien sont à privilégier**
 - Autant l'entretien du sentier que ses abords qui sont aussi utilisés comme repère
- b) **Les cheminements de l'aire de promenade doivent être assez larges pour permettre la circulation côte à côte, par exemple, de deux fauteuils roulants ou d'une personne ayant des limitations visuelles et un accompagnateur, c'est-à-dire être d'une largeur entre 150 et 160 cm¹⁸**



Milieu 1

Ces barrières permettent l'accès aux différents équipements adaptés.

- c) **Aménager des lignes de vie aux abords des cheminements ou un fil d'Ariane facilite les déplacements des personnes avec une déficience visuelle**

¹⁷ Des études restent à faire pour documenter plus à fond le potentiel d'accessibilité de différents revêtements.

¹⁸ Agence touristique Savoie : Cahier de charge Promenade confort / Conseil Général Haute-Provence : Guide handironnement.

d) La signalisation dans l'aire de promenade est aussi à favoriser

- Il est recommandé de donner les informations suivantes :
 - La distance parcourue
 - La distance vers les aires de service
 - Des informations d'interprétation
- Les utilisateurs doivent pouvoir lire les informations à une distance de 90 à 130 cm¹⁹



Pour tout type de visiteur, les éléments d'interprétation sont fort appréciés. Les rendre accessibles est donc à favoriser. La France a développé beaucoup cet aspect, notamment avec des éléments tactiles.

e) L'installation de bancs (voir section 3.2.4) tout au long des sentiers, à une distance régulière, est importante pour les personnes ayant une tolérance physique plus limitée

f) L'aménagement de zones d'ombre (à l'aide d'arbres, par exemple) dans l'aire de promenade ou en périphérie est aussi propice à permettre une période de repos en toute sécurité, si nécessaire

g) Des aires de promenade offrant différents niveaux de difficulté ou des expériences différentes sont à favoriser

- Notez que la signalisation doit clairement informer les utilisateurs non seulement des attraits, mais aussi du degré de difficulté des sentiers



Certains utilisateurs peuvent vouloir emprunter des sentiers plus plats et stables, tandis que d'autres peuvent préférer des sentiers plus sauvages. Pouvoir permettre différentes expériences implique de satisfaire un plus grand nombre d'utilisateurs en plus de favoriser la sensibilisation dans différents contextes.



Citation

y'a un petit sous-bois le fun, serait d'aller se promener là-dedans, mais un moment donné le chemin rapetisse, mais ça serait l'fun de pouvoir se promener dans les bois (participant 1, milieu 1)

h) Dans le cas d'une aire de promenade multifonctionnelle (combinant par exemple marche et vélo), des mesures doivent être prises de façon à optimiser la cohabitation des différents types d'utilisateurs, incluant ceux utilisant un fauteuil roulant ou un quadriporteur, comme l'aménagement d'un corridor adjacent

¹⁹ IRDPQ – Fiche 6 : information et signalisation / Conseil Général Haute-Provence : Guide handironnement.

- i) **Si l'aire de promenade croise une rue, il importe de s'assurer de la sécurité de tous les utilisateurs**
- Des feux de circulation sonores sont recommandés pour mieux desservir les utilisateurs avec une déficience visuelle
 - L'information devrait être mentionnée aux utilisateurs préalablement à leur visite, selon les sources d'information choisies (cartes, site Internet, etc.)



Certaines villes ont opté pour la création d'un code d'éthique pour le partage des voies. Ainsi, des recommandations pour la bonne entente de tous les utilisateurs sont affichées tant sur les voies de circulation que sur différents médias d'information.

Ces recommandations concernent tant les piétons et les cyclistes, que les voitures et même les utilisateurs de Segway !

On retrouve aussi des recommandations sur le port des écouteurs sur les pistes, par exemple, ou encore, les équipements de protection.

AIRE D'EXERCICE CANIN




Stratégies

- a) **Une attention particulière devrait être portée au cheminement pour se rendre à cette aire selon les mêmes recommandations que pour les sentiers des aires de promenade**
- b) **Un mécanisme d'ouverture simple et entretenu est à privilégier pour ce genre d'aire**
- c) **Si un portique d'entrée est aménagé, ses dimensions favorisent son utilisation par les utilisateurs avec des limitations et leurs équipements d'aide (fauteuil, canne, etc.) ou leur accompagnateur**
- d) **Nous encourageons l'installation de mobilier adapté dans l'aire de promenade canine (voir section 3.2.4)**
- e) **Rendre cet espace attrayant, en favorisant aussi des zones d'ombre est propice à fournir une meilleure qualité d'expérience**
- Si cet espace est reculé dans le parc, nous vous encourageons à prendre des mesures pour sécuriser les utilisateurs (une aire dégagée, des lumières, etc.)

POINTS D'INTÉRÊT



Stratégies

- a) Les différents points d'intérêt doivent être accessibles afin d'offrir une expérience semblable à tous les utilisateurs
- Si ce n'est pas possible de les rendre accessibles, des outils compensatoires devraient être proposés (panneaux expliquant la vue, éléments tactiles, etc.)
- b) Pour un bassin ou un étang, il est encouragé d'aménager des éléments de sécurité aux abords. Sans nuire au paysage, des bandes rugueuses ou une bordure sont à favoriser
-  Dans certains parcs, près des points d'intérêt, la circulation naturelle des utilisateurs peut avoir créé un sentier non officiel. Il est important de sécuriser ces sentiers aussi !
- c) Du mobilier qui permet de se reposer ou s'y arrêter pour y faire une activité devrait être accessible (voir section 3.2.4)
- d) Dans le cas d'un belvédère ou d'un espace d'observation, un espace de manœuvre (au moins 150 cm)²⁰ est à privilégier de même qu'un garde-corps respectant les normes en matière de sécurité

BARBECUE



Stratégies

- a) Si l'utilisation d'une barbecue est autorisée, il est important d'afficher clairement et de façon accessible les règlements quant à cette activité
- b) L'utilisation d'équipements de cuisson personnels sur les tables de pique-nique adaptées peut endommager le mobilier; de l'affichage pour prévenir cette utilisation et sensibiliser tous les utilisateurs est recommandé

²⁰ Conseil Général Haute-Provence : Guide handironnement

3.2.4 MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS



Objectif

Apporter des éclaircissements sur les caractéristiques du mobilier (table, poubelle, banc, etc.) et des équipements (fauteuil amphibie, vélo, etc.) qui favorisent une expérience positive, tant pour les usagers avec des limitations que ceux qui les accompagnent.

En termes de mobilier et d'équipements, il existe une multitude de modèles et de matériaux ainsi que de façons de les installer. Cette section présente des stratégies qui visent à favoriser l'utilisation optimale des installations. Considérant les ressources financières nécessaires à l'achat de matériel adapté, il est souhaitable d'en optimiser l'utilisation.



Stratégies

a) **Indiquer clairement à qui s'adresse le mobilier, ainsi que l'utilisation appropriée**



Ce genre d'indication permet de sensibiliser les autres utilisateurs du parc en plus d'encourager l'utilisation du parc pour tous.

- a) **Indiquer clairement à qui s'adresse le mobilier, ainsi que l'utilisation appropriée**
- b) **S'assurer que l'emplacement du mobilier permette d'offrir la même expérience que pour les autres utilisateurs**
- c) **Privilégier d'emblée du mobilier adapté, car ce type de mobilier est accessible pour tous**
- d) **Privilégier du mobilier avec des arrêtes arrondies, puisque plus sécuritaires, surtout pour les personnes ayant des limitations visuelles**
- e) **Choisir du mobilier de couleur et de forme qui contrastent avec l'environnement, car il sera plus facile à détecter**

TABLES



Stratégies

- a) Le mobilier choisi et installé doit comporter un espace de manœuvre sécuritaire, soit 120 cm²¹
- b) Les bancs des tables accessibles devraient être à une hauteur située entre 46 et 50 cm du sol²¹
- c) Les tables accessibles ne devraient pas avoir de barre de soutien qui limite l'accès
- d) Il est à privilégier l'installation de différents types de mobilier afin d'offrir du choix aux utilisateurs avec des limitations
- e) Une attention particulière doit être accordée à l'installation du mobilier afin de s'assurer d'une utilisation sécuritaire (voir section 3.2.3 : aire de pique-nique)



L'Office National des Forêts (ONF) en France a développé une expertise dans l'aménagement d'espaces publics en nature et, par le fait même, dans la construction de différents modèles de mobilier de bois (p. 51-54-55-60-61)

[Catalogue mobilier de bois](#)



Milieu 2

Ces tables n'étant pas fixées au sol, elles ont été déplacées par des utilisateurs, rendant l'une d'elles inaccessible. Bien que près des jeux d'eau et de l'aire de jeux, elles sont au soleil, ce qui peut limiter l'expérience.

²¹ Conservatoire du littoral : Guide méthodologique : Accueil des personnes handicapées sur les sites du Conservatoire du littoral / United States Department of Agriculture Forest Service : Accessibility Guidebook for Outdoor Recreation and Trails.



Milieu 3

L'accès à cette table adaptée ainsi installée, soit sur une dalle de béton surélevée, est limité, voire dangereux, pour une personne utilisant un fauteuil roulant, considérant le peu d'espace de manœuvre. Celle-ci pourrait chavirer vers l'arrière. On peut aussi remarquer que la table est très endommagée.



Milieu 3

Cette table, fixée au sol et aménagée sur une dalle de béton à même le sol, est accessible et offre une vue d'ensemble sur le parc. Par contre, notez que l'absence d'ombre peu altérer l'expérience.



Milieu 3

Cette table, non fixée au sol, est installée à même l'herbe. Elle est accessible et peut être déplacée pour accommoder les utilisateurs du parc. Par contre, pour certains, le déplacement sur le gazon peut être plus ardu.



Milieu 3

On constate ici un exemple de bris souvent remarqué sur ce genre de mobilier, dû à une mauvaise utilisation par certains utilisateurs.



Milieu 1

On peut constater ici un autre type de table mise à la disposition des utilisateurs, offrant ainsi une alternative, selon les besoins des visiteurs.



Milieu 1

Voici un autre modèle de table offrant une autre expérience. Notez qu'ici le lieu comportait aussi des tables semblables, avec cette fois quatre bancs. L'important est qu'un certain pourcentage des tables disponibles était accessible.



Milieu 1

On peut voir ici plusieurs tables, adaptées ou non, fixées au sol, installées sous un abri.



Milieu 1

Ces tables sont installées près des jeux d'eau, à l'ombre, permettant aux parents avec des limitations de surveiller leurs enfants en tout confort. Elles sont aussi aménagées sur des dalles de béton à même le sol.

- a) Il est recommandé que les bancs soient munis d'au minimum un accoudoir, ce qui permet aux personnes d'effectuer des transferts à partir d'un fauteuil roulant ou de s'aider à se relever



Nous recommandons de ne pas installer de poubelles directement au bout des bancs et d'installer une indication qui signifie que c'est un espace réservé.

- b) Privilégier les modèles de banc avec une extrémité sans accoudoir et avec une dalle de béton continue. Cela créera un espace de socialisation pour les personnes utilisant des fauteuils roulants et leurs accompagnateurs



Milieu 3

Ce banc, avec sa dalle de béton au bout, permet aux personnes utilisant des fauteuils roulants de socialiser avec d'autres personnes utilisant ce banc. Cependant, il n'y a pas d'accoudoir pour faciliter les transferts.



Milieu 3

On remarque ici deux types de bancs mis à la disposition des utilisateurs, offrant ainsi un choix, selon les besoins des visiteurs.



Milieu 2

Voici un banc typique, avec accoudoir. Cependant, la dalle de béton étant surélevée, son accès est plus limité



Milieu 1

Voici des bancs réguliers, avec accoudoirs, installés sur des dalles de béton à même le sol. Bien que très utiles pour permettre aux personnes se déplaçant avec une aide à la marche, ils sont moins pratiques pour les personnes en fauteuil roulant.



Milieu 3

L'utilisateur, ici, ne peut faire son transfert ni se positionner sur le côté du banc.



Milieu 1

Ce banc est installé près d'un point d'intérêt, sur une dalle de béton à même le sol, mais est entouré de gazon, ce qui limite son accès.



Ville de Montréal

Ce banc permet à une personne utilisant un fauteuil roulant de s'y transférer et d'utiliser l'accoudoir pour s'aider. Si la dalle de béton était plus longue et à même le sol, cela aurait pu être une installation optimale. Les accoudoirs permettent aussi à ceux ayant des difficultés de mobilité de s'y appuyer pour se lever et s'asseoir.

POUBELLE

Citation

Les bancs c'est dur à trouver les poubelles c'est dur à trouver ça devient ardu parce que mettons que j'ai besoin d'une poubelle j'vais être obligée d'arrêter quelqu'un, mais là attends de savoir quand est-ce quelqu'un va passer et ce que je déplore beaucoup dans les parcs... les poubelles sont difficiles à trouver et souvent y'a des poubelles mobiles à plusieurs endroits et chercher les poubelles y'ont des pattes et y se promènent (participant 2, milieu 3)

Stratégies

- a) Idéalement, les poubelles installées sont fixes puisqu'elles peuvent servir de points de repère pour les utilisateurs avec des limitations visuelles



Milieu 3

On peut constater une multitude de poubelles différentes dans ce parc, dont une qui est fixe et libre d'approche.



Milieu 1

Une poubelle multi-usage (recyclage, compostage et déchets) qui est fixée au sol et à une hauteur accessible



Milieu 3

Une poubelle mobile a été déplacée sur la dalle de béton qui pourrait être utilisée par les personnes utilisant un fauteuil roulant.

FONTAINES À BOIRE



Stratégies

- a) **Les fontaines à boire accessibles devraient être installées sur une dalle de béton à même le sol de façon à permettre aux personnes utilisant un fauteuil roulant d'y avoir accès facilement**
 - **Un espace de manœuvre sécuritaire autour de l'abreuvoir est nécessaire**
- b) **Nous recommandons d'installer des fontaines à boire accessibles autour des aires de promenade ou sur les sentiers reliant les différentes aires du parc**



Milieu 3

Ce type de fontaine à boire n'est pas accessible pour une personne utilisant un fauteuil roulant.



Milieu 3
Malgré que ce modèle soit considéré accessible, ainsi installé, il n'est pas adéquat. La dalle de béton étant surélevée et petite limite l'accès à une personne en fauteuil roulant.

Milieu 3
Cette fontaine à boire, du même modèle que la précédente, est installée sur une dalle de béton à même le sol, mais comme la dalle est trop petite, elle peut être moins accessible pour une personne utilisant un fauteuil roulant.





Milieu 3
Cette fontaine à boire
est accessible.

Milieu 1
Un modèle différent de
fontaine à boire qui est
accessible.



PANNEAUX D'INTERPRÉTATION



Stratégies

- a) Installer les panneaux ou pupitres d'interprétation de façon à ce qu'ils soient accessibles
- S'inspirer des recommandations de guides développés à cet effet²³
 - Privilégier l'installation des pupitres d'interprétation à une hauteur de lecture située entre 90 et 130 cm
 - Prévoir un espace pour que des personnes utilisant des équipements d'aide à la mobilité puissent s'avancer pour lire (70 cm du sol, 30 cm de profondeur)
 - Utiliser un texte d'affichage contrasté et avec de grands caractères permettant de lire le texte à une distance de 140 cm
 - Ajouter des éléments tactiles (relief, braille), des audioguides ou des applications pour téléphone mobile pour faciliter l'interprétation pour tous



Milieu 1

**Ce panneau d'interprétation est assez bas pour permettre sa lecture.
Cependant, le gazon qui l'entoure limite son accès.**

²³ Conservatoire du littoral : Guide méthodologique : Accueil des personnes handicapées sur les sites du Conservatoire du littoral / United States Department of Agriculture Forest Service : Accessibility Guidebook for Outdoor Recreation and Trails / Conseil Général Haute-Provence : Guide handironnement.



Lac de Mison, Département des Alpes de Haute-Provence

Ce panneau d'interprétation est bas, avec de l'écriture en braille et des éléments en relief.



Gorge d'Oppedette, Département des Alpes de Haute-Provence

Les panneaux d'interprétation sont plus bas, le texte est contrasté et simple, pour permettre une lecture et une compréhension par tous.

ÉQUIPEMENTS D'ACTIVITÉS



Stratégies

- a) **Mettre différents équipements à la disposition des utilisateurs, en location ou pour un emprunt²⁴. Cela ajoute une plus-value à la visite dans un parc pour les personnes ayant des incapacités, qui souvent ne pourraient pas se procurer elles-mêmes de tels équipements, compte tenu des coûts associés**
- **Afficher l'information sur la disponibilité d'équipements adaptés au point d'accès avec des indications claires sur le lieu de location**
 - **Offrir une variété d'équipements (vélo tandem, vélo à main, etc.) pour répondre aux besoins d'une diversité de personnes**



L'accessibilité d'un parc ne se définit pas seulement par le nombre de tables adaptées, mais aussi par les activités accessibles disponibles. Rendons les parcs attrayants !



Milieu 1

- b) **Mettre des manuels d'utilisation à la disposition des utilisateurs et du personnel de location**



Des vidéos sur l'utilisation de ces équipements peuvent être diffusées sur le site Internet de la ville et ainsi contribuer à faire connaître ce service

- c) **Le personnel doit avoir suivi une formation minimale sur l'utilisation sécuritaire des différents équipements²⁵**

²⁴ L'organisme Kéroul, en collaboration avec l'AQLPH, a développé un guide de pratiques et de matériel adapté détaillant l'utilisation de divers équipements : <http://www.keroul.qc.ca/section/19-plein-air-pour-tous.html>

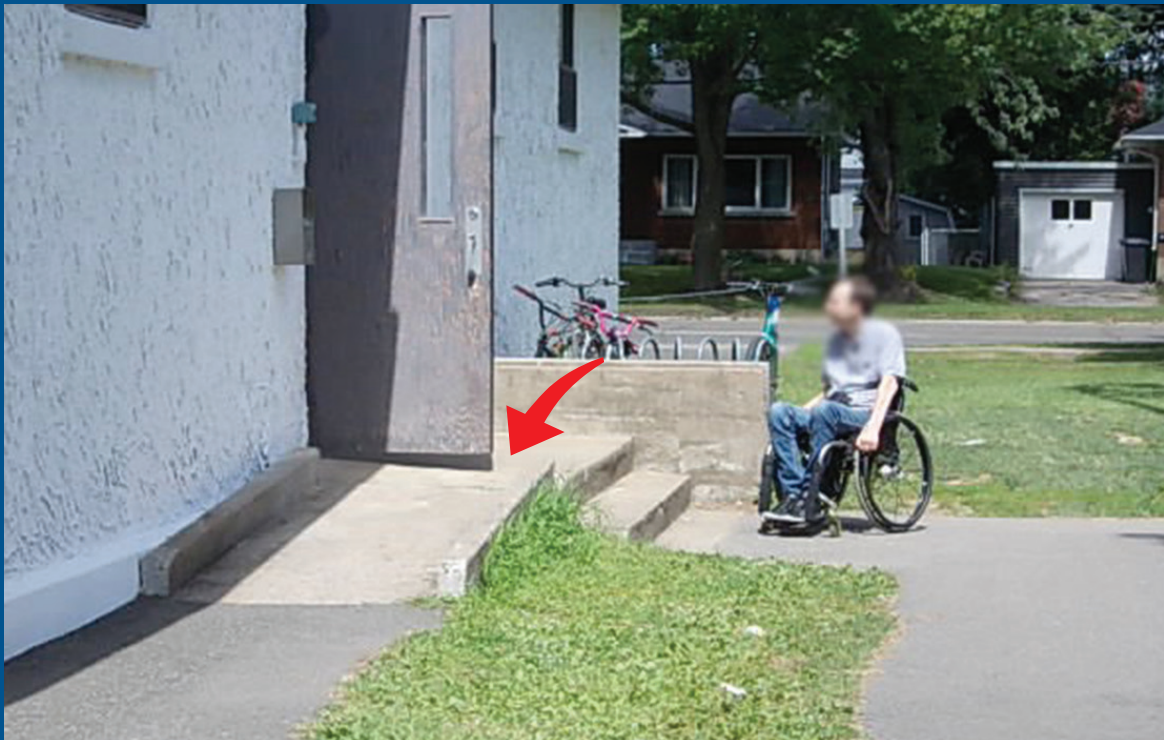
²⁵ L'association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) a développé des formations en regard de l'utilisation sécuritaire d'équipements de plein air avec la collaboration de chercheuses et d'étudiants en ergothérapie de l'UQTR.

3.2.5 SENSIBILISATION

L'environnement social dans lequel se déroulent les activités dans un parc, à savoir la relation avec les autres usagers ou encore, les attitudes du personnel, a un effet direct sur l'expérience des personnes ayant des incapacités. La sensibilisation doit donc être au cœur des interventions en matière d'accessibilité. D'ailleurs, la sensibilisation doit commencer bien en amont de l'expérience en parc !

Objectif

Outiller sur les approches pour sensibiliser les personnes (personnel et autres usagers du parc) sur l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'expérience des utilisateurs avec des limitations



Milieu 2

Lors d'un laboratoire vivant, nous voulions aller visiter la piscine. À notre arrivée, la porte était ouverte sur la rampe d'accès, rendant impossible l'entrée des participants utilisant un fauteuil roulant. Lorsque nous avons signifié cette erreur à l'employé y travaillant, il s'est confondu en excuses en s'exprimant : « je n'y ai pas pensé ! »

PERSONNEL D'ACCUEIL



Stratégies

- a) Offrir une formation sur l'accueil d'utilisateurs avec des limitations à tout le personnel du parc (entretien, accueil, etc.)
- b) S'assurer que les employés des sous-traitants reçoivent aussi une telle formation



En cas de sous-traitance des services courants, comme la gestion de la piscine, la ville ou le prestataire devrait insister sur les attitudes et les attentes en matière d'accessibilité.

- c) Envisager des partenariats avec des associations travaillant avec des personnes ayant des limitations pour donner cette formation
- d) Il peut être intéressant de faire expérimenter différents handicaps au personnel



[Keroul : formation service complice](#)

[AQLPH : Mieux comprendre la différence pour mieux agir](#)

[AlterGo : Accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles](#)

[BAIL - Mauricie : rally de sensibilisation](#)

PERSONNEL D'ENTRETIEN



Stratégies

- a) Le personnel d'entretien doit être informé sur l'entretien des différentes adaptations ainsi que sur l'impact de l'entretien sur l'expérience vécue
- b) Faire l'expérimentation de divers handicaps dans le parc avec le personnel de soutien
- c) Il est à privilégier d'utiliser un outil d'évaluation et d'entretien (voir section 4)

AUTRES UTILISATEURS DU PARC



Stratégies

- a) Favoriser le respect des utilisateurs avec des limitations et de leur mobilier par l'utilisation d'affichage qui explique l'impact des adaptations sur l'expérience
- b) Nous vous encourageons à faire des activités de sensibilisation dans le parc afin de promouvoir vos installations et favoriser l'utilisation harmonieuse du parc



Différentes actions de communication et de sensibilisation peuvent être utilisées, tels des campagnes de sensibilisation, des reportages, l'utilisation de témoignages, etc.



Milieu 3

La mauvaise utilisation des tables par des utilisateurs non sensibilisés peut entraîner ce genre de bris.

À RETENIR QUANT À L'ACCÈS À UNE EXPÉRIENCE INCLUSIVE EN PARC URBAIN

Orientation et déplacements dans le parc

INFORMATION POUR S'ORIENTER DANS LE PARC

- Une carte informe les visiteurs sur la configuration du parc (aires d'activités, de repos, etc.) aux divers points d'accès au parc
- Des panneaux d'information et de signalisation facilitent la circulation dans le parc
- Des lignes de vie facilite l'orientation des personnes avec une déficience visuelle

SE DÉPLACER DANS LE PARC SÉCURITAIREMENT

- Des cheminements directs et contemplatifs permettent l'accès à tous les points d'intérêts et de services du parc
- L'aménagement des sentiers est sécuritaire et facilite la circulation dans le parc (bande texturée, entretien, etc.)
- Le revêtement du sol est lisse, stable et ferme

Soutien à la participation dans le parc

ACCESSIBILITÉ DES ESPACES

- Tous les utilisateurs ont accès à une expérience semblable
- Les aires de services respectent les normes de conception universelle
- Les modules de jeux sont accessibles universellement
- Des zones de repos sont installées à divers endroits (Des aires calmes sont aménagées)
- Des zones de socialisation sont aménagées avec du mobilier accessible le long des sentiers

SÉCURITÉ

- Des lignes de vie sont aménagées pour délimiter clairement les zones à risques (étang, pente abrupte, etc.)
- Le mobilier installé est sécuritaire (arrêtes arrondies, couleur contrastante)

ÉQUIPEMENTS

- Une diversité d'équipements répondant aux besoins des visiteurs ayant des incapacités (tables de pique-nique, bancs, etc.) est mise à leur disposition
- Des poubelles fixes sont installées en divers endroits
- Des équipements spécialisés sont disponibles pour soutenir la pratique des activités offertes dans le parc (exemple : fauteuil amphibie)

ENTRETIEN

- Des mécanismes de suivis réguliers des équipements et infrastructures sont en place
- L'entretien des diverses zones d'activité et des équipements est fait régulièrement

Sensibilisation

ACCUEIL

- Le personnel d'accueil est formé quant aux différentes mesures accessibles dans le parc
- L'ensemble du personnel est sensibilisé à l'accueil de la clientèle ayant des limitations
- S'il y a lieu, le personnel est formé en regard de l'utilisation des équipements accessibles mis à la disposition des usagers

DANS LE PARC

- Des efforts de sensibilisation sont déployés auprès des divers utilisateurs quant au respect de la diversité

PERSONNEL D'ENTRETIEN

- Le personnel d'entretien est informé sur les mesures d'entretiens spécifiques aux installations adaptées

Conclusion

L'accessibilité au plein air est primordiale pour soutenir non seulement la qualité de vie, mais aussi la santé physique et mentale des personnes avec des limitations fonctionnelles. Comme il a été documenté tout au long de ce guide, cela implique non seulement d'avoir accès aux espaces, mais surtout de pouvoir y vivre une expérience inclusive. L'étude que nous avons réalisée nous a permis d'identifier certains déterminants pour permettre l'accès à une telle expérience. Ce guide traduit les résultats de l'étude en pistes d'analyse pour les divers acteurs impliqués dans la gestion des parcs ou oeuvrant dans le domaine de l'accessibilité universelle. Nous espérons donc que la lecture de ce guide vous a été profitable et que notre travail contribuera à aider les municipalités et autres intervenants à optimiser l'accessibilité à des parcs urbains pour les personnes vivant avec des limitations.

Par ailleurs, nous avons aussi conçu une grille d'auto-évaluation pour guider cette analyse, mais il nous faut la valider avant de la joindre à ce guide. Si vous êtes intéressés à contribuer à cette validation en utilisant cette grille pour faire l'analyse de l'un de vos parcs, nous vous prions de communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante helene.carbonneau@uqtr.ca. Nous serons fort heureux de collaborer avec vous.

Pour terminer, il importe de rappeler que ce guide ne prétend pas proposer des normes précises pour l'aménagement d'un parc, mais bien vous accompagner dans une démarche de réflexion visant à optimiser l'accessibilité de l'expérience de plein air en parc urbain. Cette approche nous apparaît d'autant plus valable, considérant que, à travers la réalisation des trois laboratoires vivants que nous avons observés, une planification centrée sur la réponse à des normes peut entacher la portée d'une telle démarche. Pour vraiment permettre de maximiser l'expérience inclusive, il importe qu'une telle démarche d'analyse s'inscrive avant tout dans une vision globale d'accessibilité universelle.

Accessibilité temporelle : Pour pouvoir pratiquer diverses activités physiques ou sportives ou différents loisirs, les citoyennes et les citoyens devraient pouvoir accéder aux installations, aux équipements, aux sites et aux services dans des plages horaires qui tiennent compte de leurs contraintes temporelles (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017a).

Accessibilité socioéconomique : Le respect des spécificités, des profils et des besoins de chacun est important pour joindre différents segments de la population et favoriser l'accès aux activités au plus grand nombre de personnes (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017a).

Bande de protection : Bande gazonnée ou espace d'une certaine largeur permettant une séparation de la route sécuritaire.

Bande texturée : Juxtaposition de deux matériaux de textures distinctes, dont la différence est facile à percevoir en utilisant une canne blanche, pour favoriser l'orientation spatiale ou prévenir qu'un élément (obstacle, changement de direction, etc.) est situé à proximité (IRDPQ).

Contraste visuel : Différence de Valeur de Réflexion Lumineuse (VRL) entre deux surfaces contiguës. La recherche actuelle démontre que la signalisation est plus lisible pour les personnes avec des incapacités visuelles lorsque le contraste figure-fond est de 70 % (noir = 0 % ; blanc = 100 %) (IRDPQ).

Cheminement (sans obstacle) : Parcours permettant aux personnes ayant une incapacité de circuler (sur un sentier, dans un bâtiment, etc.) et accéder aux activités et services offerts de façon sécuritaire, efficace et autonome (IRDPQ).

Déficiences : Les déficiences désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, tels qu'un écart ou une perte importante (Organisation Mondiale de la Santé, 2001).

Design universel : La conception de produits et d'environnements qui soient utilisables par tout individu, dans la plus grande mesure possible, sans recourir à l'adaptation ou à la conception spécialisée (The Center for Universal Design, 1997).

Garde-corps : Dispositif ceinturant une surface surélevée, destiné à prévenir les chutes accidentelles (Institut national de santé publique). Élément architectural vertical installé le long des escaliers, des rampes, des paliers ou des mezzanines, conçu pour éviter les chutes (IRDPQ).

Handicap : Handicap est un terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels face auxquels il évolue (facteurs personnels et environnementaux) (Organisation Mondiale de la Santé, 2001).

Information : Tous les éléments nécessaires préalables à un accès direct, sécuritaire et sans obstacle à un cheminement, un site, une activité ou un événement (IRDPQ).

Limitation d'activité : Les limitations d'activité désignent les difficultés que rencontre une personne dans l'exécution d'activités (Organisation Mondiale de la Santé, 2001).

Main courante : Dispositif linéaire rigide qui longe le parcours d'accès ou de sortie et qui, lorsque tenu, assure l'équilibre et permet de maintenir une position du corps spécifique. (Institut national de santé publique) Surface continue servant d'appuie-main le long des escaliers, des rampes, des paliers ou des mezzanines, conçue pour permettre une prise solide et sécuritaire (IRDPQ).

Participation sociale : Selon le processus de production du handicap, la participation sociale correspond à la pleine réalisation d'une habitude de vie (activité courante), par une personne (ou une population), dans un environnement conçu ou perçu comme facilitant ou sans obstacle (IRDPQ).

Pictogramme : Dessin figuratif et stylisé permettant d'exprimer une idée, un concept, souvent reconnu internationalement (IRDPQ).

Point de décision : Intervalle durant lequel un utilisateur choisit la direction qu'il entend poursuivre dans son cheminement (IRDPQ).

Signalisation : Implique la diffusion de messages clairs susceptibles d'aider l'utilisateur à déterminer sa destination et la localisation de chacun des éléments disponibles. La signalisation, à ne pas confondre avec le terme « information », est affichée sur les sites mêmes des bâtiments, des lieux publics, des activités ou des événements (IRDPQ).

Situation de handicap : Selon le Processus de Production du Handicap, la situation de handicap correspond à la réduction de la réalisation des habitudes de vie (activités courantes), par une personne (ou une population), dans un environnement perçu comme un obstacle (IRDPQ).

Zone confort : Formule caractérisant la qualité d'un environnement adapté susceptible d'assurer une autonomie pour tous les utilisateurs, sans dépense d'énergie supérieure à celle de la moyenne des gens (IRDPQ).

RÉFÉRENCES

Agence touristique Savoie. (2018). Confort d'usage.

<http://pro.savoie-mont-blanc.com/Autres-acteurs/Agence-Touristique-Departementale-de-la-Savoie/Accompagnement-de-projets/Confort-d-usage>

Anderson, L. et al. (1997). Creating positive

change through an integrated outdoor adventure program. *Therapeutic Recreation Journal*, 31(4), 214-229.

Beaumont, J. et Devost, D. (2007). Le vécu de plein air. *Observatoire québécois de loisir*, 5(4), 1-3

Brannan, S., Arick, J. et Fullerton (2002). Effective Practices and Participant Outcomes for Youth: Inclusive Camps and Outdoor Schools. In: *Research in Outdoor Education*, Volume 6. A Peer-Reviewed Publication of Scholarship First Presented at the Biennial Research Symposium of the Coalition for Education in the Outdoors (6th, Bradford Woods, IN, January 11-13, 2002); see RC 023 980. Supported by the Office of Special Education and Rehabilitation Services.

Brannan, S. Fullerton, A., Arick, J.R., Robb, G.M., Bender, M. eds. (2003) Including youth with disabilities in outdoor programs: best practices, outcomes and resources. Champaign : Sagamore Publishing, 311 pages.

Carbonneau, H., Cantin, R. & St-Onge, M. (2015). Pour une expérience de loisir inclusive. *Observatoire québécois de loisir*, 12(11), 1-4.

Carbonneau, H. et al. (2016). Chapitre 10 : L'aménagement et l'accessibilité en loisir. Dans S. Miaux et R. Roult (Éd.), *Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires* (pp. 247-267). Presses de l'Université du Québec : Québec, Qc.

Center for Universal Design. (1997). *Principles of Universal Design*.

- Cuevas, R. M. (2014). Deporte adaptado. Centro de referencia estatal de autonomia personal y aytas técnicas. Ministerio de Sanidad, Servicios sociales y Igualdad.
- Fougeyrollas, P. (2010). La funambule, le fil et la toile : transformations réciproques du sens du handicap, Québec, Les Presses de l'Université Laval : Ste-Foy, Québec.
- Fougeyrollas, P. et al . (2015). « Handicap, environnement, participation sociale et droits humains : du concept d'accès à sa mesure », Revue Développement humain, handicap et changement social , hors-série, p. 5-28.
- Freudenberg, P. & Arlinghaus, R. (2010). Benefits and Constraints of Outdoor Recreation. Leisure Sciences, 32, 55-71.
- Holleben, D., De Strassburger, N. C. (2015). Turismo de aventura e a deficiência visual. Cadernos do IX Forum Internacional de Turismo do Iguassu.
- Institut de la statistique du Québec. (2013). Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement : méthodologie et description de la population visée (pp. 73).
- Keniger, L., Gaston, K., Irvine, K., & Fuller, R. (2013). What are the Benefits of Interacting with Nature? (Vol. 10, pp. 913-935). Basel: MDPI AG.
- La Rosa, D. (2014). Accessibility to greenspaces: GIS based indicators for sustainable planning in a dense urban context. Ecological Indicators, 42, 122-134.
<http://dx.doi.org/10.1016/j.ecolind.2013.11.011>
- Leminen, S., Westerlund, M. et Nyström, A-G. (2012). Living Labs as Open-Innovation Networks. Technology Innovation Management, pp. 5-10.
- Miaux, S., Roult, R. (2016). Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires (Éd.), Presses de l'Université du Québec : Québec, Qc.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017a). Au Québec on bouge!
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/SLS/sport_loisir_act_physique/Politique-FR-v18_sans-bouge3.pdf

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017b). Au Québec on Bouge en plein air!
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/images/SLS/sport_activite_physique/Au_Quebec_on_bouge_en_plein_air.pdf

Organisation Mondiale de la Santé. (2001) Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé.

Poldma, T. et al. (2014). Understanding People's Needs in a Community Public Space : About Accessibility and Lived Experience. ALTER European Journal of Disability Research, 8(3), 206-216.

Réseau québécois de Villes et Villages en santé. (2018). Dossier accessibilité.
<http://www.rqvvs.qc.ca/fr/dossier/accessibilite>

Shultis, J. et Hvenegaard, G. (2016). Urban Parks in Canada: History, Benefits, and Current Issues. Prepared for the 2016 Canadian Parks Summit.

Statistique Canada. (2013). L'incapacité au Canada : premiers résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (pp. 5).

Tomiato, I. (2014/ 2015). Sport e attività motorie per persone con disabilità. Tesi di laurea. Dipartimento di Filosofia, Sociologia, Pedagogia e Psicologia Applicata. Università degli Studi di Padova.

Wilding, C. (2000). Improving quality of life after deinstitutionalisation through «ordinaryadventure»: a camping experience. Journal of Leisurability, 27(1):18-24.

Williams, R., Vogelsong, H., Green, G. et Cordell, K. (2004). Outdoor Recreation Participation of People with Mobility Disabilities Survey of Recreation and Environment. Journal of Park and Recreation Administration, 22 (2) : 85-101

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Guides

Agence touristique Savoie. Cahier de charge - Promenade confort.

[http://pro.savoie-mont-blanc.com/var/ezwebin_site/storage/original_application/3e940080ee9050cde39cb079406ca27d.pdf](http://pro.savoie-mont-blanc.com/var/ezwebin_site/storage/original/application/3e940080ee9050cde39cb079406ca27d.pdf)

Canadian Coalition for accessible playspace. Accessible playspace in Canada : a guidebook for playspaces that are accessible to persons with disabilities based on CAN/CSA Z614-07 Annex H.

http://www.allabilitieswelcome.ca/Playspaces/files/Annex_H_Guidebook.pdf

Conseil général Alpes en Haute-Provence. Guide handironnement : permettre l'accessibilité et la découverte des sites naturels aux publics en situation de handicap.

http://www.coeur-val-de-loire.com/provoyage/wp-content/uploads/2015/09/guide_handironnement.pdf

Conseil québécois du loisir – CQL. Guide pour l'analyse de l'accessibilité au loisir : cadre de référence pour l'accessibilité au loisir.

<http://www.loisirquebec.com/index.asp?id=977>

Conservatoire du littoral. Guide méthodologique : Accueil des personnes handicapées sur les sites du Conservatoire du littoral.

<http://www.conservatoire-du-littoral.fr/49-accessibilite.htm>

Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ). Guide pratique d'accessibilité universelle.

<https://www.irdpq.qc.ca/nos-services/accessibilite-universelle/guide-pratique-daccessibilite-universelle>

Kéroul. Le plein air pour tous : pratiques inspirantes et matériel adapté.

<http://www.keroul.qc.ca/section/19-plein-air-pour-tous.html>

Office des personnes handicapées du Québec. Parcours sans obstacles.

<https://m.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-ministeres-les-organismes-publics-et-les-municipalites/vers-des-parcours-sans-obstacles.html>

Office des personnes handicapées du Québec. Guide en matière de stationnement pour personnes handicapées à l'intention des municipalités. https://m.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Guides/Guide_en_matiere_de_stationnement_pour_personnes_handicapees_a_l_intention_des_municipalites_20130913_Acc.pdf

Office National des Forêts (ONF). Catalogue mobilier de bois. http://www.onf.fr/lire_voir_ecouter/++oid++1388/@@display_media.html

Playworld systems. Inclusive play design guide.
http://www.keroul.qc.ca/DATA PRATIQUEDOCUMENT/261_fr.pdf

Régie du bâtiment du Québec. Normes de conception sans obstacles.
<https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf>

Rick Hansen foundation et Province of British Columbia. Trousse au jeu :
Créer des aires de jeu inclusives pour les enfants de toutes les capacités.
<https://www.rickhansen.com/Portals/0/WhatWeDo/SchoolProgram/RHSPAdditional/AccessiblePlay/LetsPlayToolkit.pdf>

United States Department of Agriculture Forest Service. Guidebook for Outdoor Recreation and Trails.
https://www.fs.fed.us/recreation/programs/accessibility/pubs/pdfpubs/pdf10072014/1223-2806P-AGORT-COL-08-20-13_Errata2Fixed_300dpi2.pdf

Loi

LégisQuébec, Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-20.1>

Équipements

Aquam. Fauteuil amphibie adulte.

<http://www.aquam.com/1/Catalogue/Institutionnel/Chaise+roulante+aquatique+%0D%0A%E0+profil+bas.php>

Aquam. Fauteuil roulant standard allant à l'eau.

<http://www.aquam.com/1/Catalogue/Institutionnel/Fauteuil+roulant+standard.php>

Mobi-Mat. Tapis d'accès.

<http://www.mobi-mat-chair-beach-accessdms.com/recpath/>

Formation

AlterGo. Accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

<http://www.altergo.ca/fr/node/811>

AQLPH. Mieux comprendre la différence pour mieux agir.

<http://www.keroul.qc.ca/formation.html>

BAIL – Mauricie. Rallye de sensibilisation.

<https://bail-mauricie.com/sensibilisation-mini-rally/>

Kéroul. Formation service complice.

<http://www.keroul.qc.ca/formation.html>

Accessibilité numérique

Accès trouble de la communication Canada. Rendre vos documents imprimés, textes et informations électroniques accessibles. <http://fr.communication-access.org/make-your-service-accessible/make-your-services-accessible/print-text-and-e-communications/>

Accessibilité numérique, sensibilisation handicap. L'accessibilité numérique, et si nous agissons ?. <https://www.atalan.fr/agissons/fr/>

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. Accessibilité du Web et des documents électroniques. <http://www.inlb.qc.ca/grand-public/accessibilite-et-adaptation/accessibilite-du-web-et-des-documents-electroniques/>

Secrétariat du Conseil du trésor. Standards sur l'accessibilité du Web.

<https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-informationnelles/architecture-dentreprise-gouvernementale/standards-et-normes/standards-sur-laccessibilite-du-web/>

ANNEXE

Processus de développement du parc urbain accessible : questions à se poser

1. Équipe

Est-ce qu'une personne est clairement identifiée dans l'organisation pour prendre en charge la coordination du projet de développement du parc urbain accessible ?

Est-ce qu'une personne dans l'organisation fait la promotion des valeurs de l'accessibilité ?

Quels associations ou organismes travaillant auprès et avec des personnes avec des limitations pourraient participer au projet de développement du parc accessible ?

Quel sera le rôle du comité avisé ?

2. Objectifs :

Que souhaitons-nous accomplir avec le développement du parc urbain accessible ?

3. Diagnostic

Quel est le profil de ma population ?

Quel est le profil de ma population avec des limitations ?

Qu'est-ce que ma population veut ?

Le site où le projet de développement du parc urbain accessible est en cours peut permettre quel type d'aménagement ?

Qu'aimez-vous du site ?

Que souhaitez-vous mettre en valeur ?

Quel type d'expérience souhaitez-vous offrir aux personnes avec des limitations ?

Combien de personnes, à l'interne, seront dédiées à la mise en œuvre du projet de développement du parc urbain accessible ?

Quel est le budget total pour le projet de développement du parc urbain accessible ?

Qui seront les partenaires du projet de développement du parc urbain accessible ?

Peuvent-ils contribuer financièrement ?

Est-ce que d'autres villes (de taille similaire) ont réalisé un projet de parc urbain accessible semblable ?

4. Conception

- Études techniques
- Soumission :

Est-ce que les soumissions et les constats des experts nous permettent de réaliser le projet de développement du parc urbain accessible selon nos objectifs ?

En respectant le budget ?

5. Développement

- Réalisation
- Évaluation

6. Fonctionnement

- Promotion et communication

Comment rejoindre les personnes avec des limitations ?

- Entretien

Comment outiller le personnel quant à l'entretien des aménagements accessibles ?

- Évaluation

Est-ce que le parc urbain accessible répond aux besoins des personnes avec des limitations ?

